
Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone

Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne



19 mars 2024 (Mise à jour août 2025)

**Adopté et attesté par : La table de concertation des
acteurs régionaux de la Zone Bayonne**

Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne



Équipe de travail – Remerciements

Recherche et rédaction

Fanny Beaudoin, technicienne en agroenvironnement

Laurence Bouthillette, biologiste

Patricia Brouillette, biologiste

Benie Mukendi Museau, biologiste

Mise en page

Fanny Beaudoin, technicienne en agroenvironnement

Anika Boissonneault, adjointe administrative

Patricia Brouillette, biologiste

Révision

Fanny Beaudoin, technicienne en agroenvironnement

Anika Boissonneault, adjointe administrative

Patricia Brouillette, biologiste

Charles Cardinal, administrateur de l'OBVZB

Alain Maillé, président de l'OBVZB

Cartographie

Fanny Beaudoin, technicienne en agroenvironnement

Patricia Brouillette, biologiste

Remerciements

L'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB) tient à remercier tous les partenaires qui ont collaboré à l'élaboration du PDE, le conseil d'administration et la contribution de la Table de concertation de l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne, créée le 16 juin 2022. La participation active des représentants de la Table de concertation a permis de favoriser des échanges constructifs dans le cadre de la mise à jour du Plan directeur de l'eau 2024-2034. Ce processus de concertation a servi à identifier les catégories de problématiques prioritaires, les orientations et les objectifs s'y rattachant, qui répondent aux préoccupations des acteurs de l'eau du territoire. Ensemble, nous avons accompli un travail remarquable et nous sommes convaincus que notre collaboration fructueuse perdurera pour le bien-être de notre communauté et la préservation de nos ressources en eau.

Note aux lecteurs

Le contenu se rapportant aux communautés autochtones dans ce document est produit par l'organisme de bassin versant.

Référence à citer

Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne (OBVZB), 2024. Plan directeur de l'eau des bassins versants de la Zone Bayonne, mise à jour août 2025. Saint-Cléophas-de-Brandon, 34 p. et 8 annexes.

Table des matières

ÉQUIPE DE TRAVAIL – REMERCIEMENTS	3
LISTE DES ACRONYMES.....	5
CHAPITRE 1 – PRINCIPES DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L’EAU PAR BASSIN VERSANT	7
1.1. GESTION INTÉGRÉE DE L’EAU PAR BASSIN VERSANT	7
1.2. DESCRIPTION D’UN BASSIN VERSANT	7
1.3. L’ORGANISME DE BASSIN VERSANT : DÉFINITION ET RÔLE	8
1.4. LE PLAN DIRECTEUR DE L’EAU	9
1.5. LA OU LES TABLE(S) DE CONCERTATION	9
1.6. LOCALISATION DES ZGIEBV	10
CHAPITRE 2 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA ZONE DE GESTION INTÉGRÉE DE L’EAU PAR BASSINS VERSANTS.....	11
2.1. LOCALISATION DE LA ZGIEBV	11
2.2. FAITS SAILLANTS PRÉSENTANT L’ENVIRONNEMENT NATUREL ET HYDRIQUE	14
2.3. FAITS SAILLANTS SUR L’OCCUPATION ET L’USAGE DU TERRITOIRE	18
2.4. FAITS SAILLANTS DE L’ÉTAT DE LA RESSOURCE EAU ET DE SES USAGES	22
CHAPITRE 3 – PLAN DIRECTEUR DE L’EAU	26
CHAPITRE 4 – DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	32
ANNEXES	35

Liste des acronymes

BDCA :	Base de données des cultures assurées
BDTQ :	Base de données topographiques du Québec
BQMA :	Banque de données sur la qualité du milieu aquatique
BV :	Bassin versant
CDPNQ :	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEAEQ :	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
CEHQ :	Centre d'expertise hydrique du Québec
EEE :	Espèces exotiques envahissantes
FICEL :	Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière
GIEBV :	Gestion intégrée de l'eau par bassin versant
G3E :	Groupe d'éducation et d'écosurveillance de l'eau
GRHQ :	Géobase du réseau hydrographique du Québec
IDEC :	Indice Diatomées de l'Est du Canada
IQBP :	Indice de qualité bactériologique et physicochimique
IQBR :	Indice de qualité de la bande riveraine
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MELCC :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MENV :	Ministère de l'Environnement (à partir de 1999 jusqu'en 2005, maintenant MDDELCC)
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MES :	Matières en suspension
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (à partir de 2014)
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Nb :	Nombre

N.D. :	Non disponible
OBV :	Organisme de bassin versant
OBVZB :	Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne
PACES :	Projets d'acquisition de connaissance des eaux souterraines
PDE :	Plan directeur de l'eau
PGIR :	Plan de gestion intégrée des ressources
Ptot :	Phosphore total
Riv :	Rivière
RMBLSP :	Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre
RQES :	Réseau québécois sur les eaux souterraines
RSVL :	Réseau de surveillance volontaire des lacs
SAD :	Schéma d'aménagement et de développement
SCIRBI :	Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles
SCTL :	Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPA :	Union des producteurs agricoles
UQTR :	Université du Québec à Trois-Rivières
ZGIE :	Zone de gestion intégrée de l'eau
ZGIEBV :	Zone de gestion intégrée de l'eau pas bassin versant
ZIP :	Zone d'intervention prioritaire

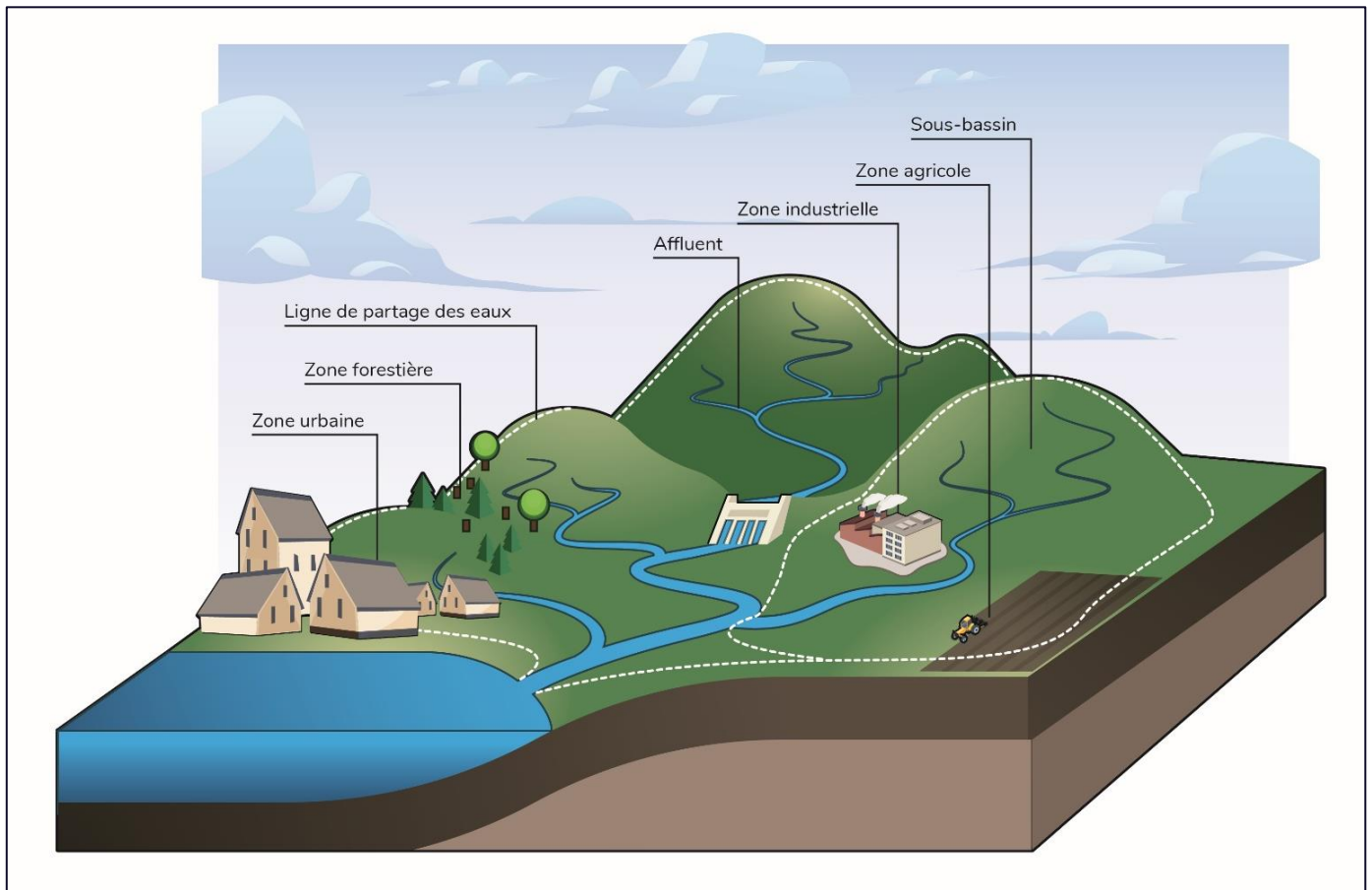
Chapitre 1 – Principes de la gestion intégrée de l’eau par bassin versant

1.1. Gestion intégrée de l’eau par bassin versant

La gestion intégrée de l’eau par bassin versant (GIEBV) est le modèle de gouvernance de l’eau choisi par le Gouvernement du Québec en 2002 avec la Politique Nationale de l’eau, confirmé en 2009 par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l’eau et des milieux associés*, communément appelée *Loi sur l’eau*, puis réaffirmé en 2018 par la Stratégie québécoise de l’eau. La Loi sur l’eau vient confirmer que l’eau est une ressource qui fait partie du patrimoine commun et que l’État est le gardien des intérêts de la nation dans la ressource en eau, au bénéfice des générations actuelles et futures. L’État s’est vu investi des pouvoirs nécessaires permettant d’assurer la protection et la gestion des ressources en eau et des milieux associés. Pour ce faire, il met en place les conditions afin que tous les utilisateurs des ressources en eau (nommés « acteurs de l’eau ») puissent se regrouper et déterminer ensemble des objectifs concertés de conservation durable de cette ressource. Par la *Loi sur l’eau*, le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) octroie ainsi un mandat de coordination de la planification territoriale des ressources en eau et des usages associés aux organismes de bassins versants (OBV) (Loi sur l’eau, art. 14, par. 3a).

1.2. Description d’un bassin versant

Un bassin versant désigne l’unité territoriale où toutes les eaux de surface s’écoulent naturellement vers un même point appelé « exutoire » (ou embouchure) (Voir figure 1). Ce territoire est délimité physiquement par la ligne suivant la crête des montagnes, des collines et des hauteurs du territoire, appelée « ligne de crêtes » ou « ligne de partage des eaux ». La logique « amont-aval » est à la base du besoin et de la pertinence de la planification intégrée de l’eau et de ses usages : les décisions prises par les acteurs de l’eau en amont d’un bassin versant peuvent avoir des répercussions sur d’autres acteurs situés en aval du bassin versant et vice-versa.



(Source : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

Figure 1 : Schéma d'un bassin versant

1.3. L'organisme de bassin versant : Définition et rôle

L'organisme de bassin versant est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. Pour ce faire, selon l'art. 14 de la loi sur l'eau, il :

- i. coordonne un processus de concertation en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs intéressés et des divers milieux concernés ;
- ii. coordonne l'élaboration d'un plan directeur de l'eau et sa mise à jour subséquente ;
- iii. mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau, notamment en faisant sa promotion ;
- iv. coordonne les exercices de suivi et d'évaluation du plan directeur de l'eau.

1.4. Le plan directeur de l'eau

Dans un souci de concordance avec la *Loi sur l'eau*, le plan directeur de l'eau (PDE) est une planification territoriale stratégique d'une zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) à l'égard de la conservation durable de la ressource en eau. Son élaboration est coordonnée par l'OBV selon un processus de concertation régionale et locale et implique la participation volontaire des acteurs de l'eau d'une ZGIEBV. Cette planification territoriale stratégique présente les priorités définies par les acteurs de l'eau concertés du territoire et les objectifs qu'ils souhaitent atteindre pour la conservation durable des ressources en eau afin de consolider les usages actuels et futurs à pérenniser. Il importe de rappeler que le contenu d'une planification territoriale stratégique doit refléter la capacité d'intervention des acteurs à prendre en main la planification établie. Les acteurs de l'eau sont toutes les personnes ou organisations dont les activités et les intérêts ont une incidence sur les ressources en eau de la zone et ayant la capacité d'agir sur le devenir de celles-ci. En son sens le plus simple, **toute personne ou organisation utilisant le territoire ou l'eau peut être considéré comme un "acteur de l'eau"**. Les acteurs de l'eau sont le maillon le plus important de la gestion intégrée des ressources en eau sur une zone de gestion intégrée puisque ce sont ces derniers qui utilisent la ressource eau et le territoire.

Pour réaliser son mandat, l'OBV est responsable, entre autres, de maintenir actif la ou les tables de concertation, où siègent des représentants de tous les secteurs d'activités du territoire : municipal, économique, communautaire et autochtone. Les représentants doivent définir les éléments à inscrire dans la planification stratégique, soient les catégories de problématiques à prioriser, les orientations à privilégier et les objectifs à atteindre. Les représentants ont également la responsabilité de transmettre à la table les préoccupations et les enjeux propres au secteur d'activité qu'ils représentent.

Le PDE permet de cibler les efforts à mettre en œuvre collectivement pour préserver les ressources en eau sur le bassin versant, où les usages de l'un peuvent avoir une incidence sur les usages d'un autre.

Tel que mentionné dans la *Loi sur l'eau* (art. 13.3), le plan directeur de l'eau doit être pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités et les communautés autochtones représentées par leur conseil de bande dans l'exercice de leurs attributions.

1.5. La ou les table(s) de concertation

Peu importe les mécanismes utilisés dans le processus de concertation, la ou les table(s) de concertation doit tenter de respecter une représentativité équilibrée des secteurs d'activité du territoire. Si plus d'une table de concertation est utilisée sur la ZGIEBV, chacune de ces tables de concertation doit respecter la représentativité. La représentativité des secteurs d'activité constitue un élément clé de la réussite de la GIRE. La légitimité des décisions prises dans le processus de planification est en relation étroite avec la diversité des acteurs et des intérêts représentés. Il revient à chaque OBV d'établir son propre processus de concertation et ses mécanismes spécifiques ainsi que ses propres règles de participation afin que l'ensemble du processus reflète les particularités régionales : la composition des représentants au sein de la ou des tables de concertation doit être représentative des usages de la ressource et du territoire sur la ZGIEBV.

1.6. Localisation des ZGIEBV

Au Québec, la planification des ressources en eau se fait à l'échelle des zones de gestion intégrée de l'eau. En 2002, le modèle de gestion intégrée de l'eau a été appliqué à 33 bassins versants prioritaires. Puis, en 2009, un redécoupage a eu lieu afin de créer 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV). La localisation de ces zones est présentée à la figure 2. Pour l'instant (2022), seul le Québec méridional est couvert par une gestion intégrée des ressources en eau. Les zones ont été déterminées en fonction des bassins versants, de la population et des usages sur le territoire.



Figure 2 : Zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Chapitre 2 – Présentation générale de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants

2.1. Localisation de la ZGIEBV

Le territoire de la Zone Bayonne couvre une superficie d'environ 891 km² sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. La figure 3 présente la localisation de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant de la Zone Bayonne. Cette zone représente l'un des plus petits découpages réalisés dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau du Québec (MELCCFP, 2024a). Le territoire est compris en majeure partie dans la zone sud-est de la région administrative de Lanaudière et est longé sur son axe par le tronçon fluvial du fleuve Saint-Laurent.

Le territoire de la Zone Bayonne est situé dans trois zones de relief distinct, soit la plaine du Saint-Laurent, le piémont et le plateau laurentien. La plaine du Saint-Laurent est caractérisée par un relief plat, allant de 0 à 165 m d'altitude tout en étant inclinée vers le fleuve Saint-Laurent. Quant à lui, le piémont présente un relief un peu plus accidenté formé de vallées plus ou moins importantes, variant entre 166 et 330 m d'altitude. Ce dernier est donc plus favorable aux chutes et aux cascades. Enfin, à la limite nord du territoire, deux petites zones représentatives du relief du plateau laurentien sont retrouvées, variant entre 331 et 579 m d'altitude (MRNF, 2007).

Au total, 449 lacs sont répertoriés sur l'ensemble du territoire de la Zone Bayonne (annexe 1). Généralement situés en territoire montagneux, ces lacs ont une superficie qui varie de 0,06 à 34,7 ha. La majorité d'entre eux, soit 53 %, ont une superficie inférieure à 0,06 ha, 36 % sont des bassins d'irrigation pour l'agriculture alors que 11 % des lacs retrouvés sur le territoire ont une superficie de plus de 10 ha. Parmi ces derniers, seulement cinq sont d'une superficie de plus de 10 ha. Il s'agit des lacs Berthier, Mondor, Poitras, Vert et un n'ayant pas de nom.

Le territoire est drainé en surface par 693 km de cours d'eau permanents et 1 033 km de cours d'eau intermittents. Il est traversé par cinq rivières principales, responsables de la délimitation des bassins versants ainsi que deux bassins résiduels. Il s'agit, d'ouest en est, des rivières Saint-Joseph, La Chaloupe, Bayonne, Chicot, Cachée, des zones résiduelles Sud et résiduelle Est. De façon générale, le réseau de cours d'eau de la Zone Bayonne s'écoule du nord vers le sud pour atteindre son exutoire, soit le fleuve Saint-Laurent au niveau du lac Saint-Pierre, désigné réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO. Toutefois, seule la rivière Saint-Joseph se jette directement dans le tronçon fluvial. Les quatre autres se déversent plutôt dans le chenal du Nord, une ramification du fleuve formée par sa trajectoire au sein de l'archipel des îles du lac Saint-Pierre.

Le réseau hydrographique de la Zone Bayonne est disposé sous la forme d'un réseau majoritairement dendritique, à l'exception des cours d'eau en secteur agricole. Dans ce secteur, le réseau hydrographique a été modifié par endroits, soit 29 % des cours d'eau, afin d'améliorer le drainage des terres, maximiser la superficie des terrains cultivables, ou pour faciliter la circulation de la machinerie agricole. Ces transformations ont eu pour effet de modifier le paysage en donnant un aspect rectiligne à certains de ces cours d'eau.

Géologie

Le bassin versant de la Zone Bayonne se situe dans deux provinces géologiques, soit la Province de Grenville au Nord du bassin et au sud la Plate-forme du Saint-Laurent.

La province de Grenville est composée de roches datées de l'Archéen au Mesoproterozoic (2 700 à 600 millions d'années). Dans les territoires de Lanaudière, les roches grenvilliennes ont des âges variant de 1 070 à 1 400 millions d'années. La province grenvillienne correspond à la racine profonde d'une ancienne chaîne de montagnes comparable à l'actuelle chaîne de l'Himalaya. La chaîne du Grenville s'étendait sur plusieurs milliers de kilomètres selon une orientation NE-SO et avait une largeur de quelques centaines de kilomètres. Cette surrection montagneuse est le résultat de la collision entre deux blocs continentaux, le bouclier nord-américain et le bouclier sud-américain lors de la formation du grand continent Rodina (Hocq et ministère des Ressources naturelles, 1994). Cette ancienne chaîne montagneuse a ensuite été érodée.

Les roches sédimentaires de la Plate-forme du Saint-Laurent sont des formations du Cambrien et de l'Ordovicien qui reposent en discordance angulaire ou en contact de faille normale sur le socle précambrien (Nadeau et Brouillette, 1995). Ces formations ont été déposées en strates horizontales puis ont été légèrement plissées lors de la compression Appalachiennes durant l'Ordovicien (Globensky, 1987). Ces strates forment un grand synclinal, le synclinal Chambly-Fortierville, qui est allongé selon un axe NE-SO. En suivant une ligne perpendiculaire au fleuve Saint-Laurent, les roches sont de plus en plus vieilles en remontant vers les Laurentides.

La région de Lanaudière est affectée par de longues failles normales qui la traversent du sud-ouest vers le nord-est. La faille de Saint-Cuthbert est présente sur le territoire de la Zone Bayonne, à proximité des villages de Saint-Thomas et de Sainte Élisabeth, et de Saint-Cuthbert et de Saint-Justin en s'éloignant vers l'est.

Le territoire s'étend sur deux provinces naturelles, du nord au sud, l'eau de la Zone Bayonne traverse soit les dépôts glaciaires des Laurentides méridionales, soit les dépôts glacio-lacustres de l'avancée nordique des basses-terres du Saint-Laurent. Elle passe ensuite au travers des dépôts marins, qui constituent la majeure partie des basses-terres pour ensuite terminer sa course parmi les dépôts fluviaux situés près du fleuve. Par endroits, il est possible que les cours d'eau entrent en contact avec la roche mère du milieu.

Le tableau 1 ci-dessous présente des informations générales sur la zone de gestion.

Tableau 1 : Informations générales sur la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant de la Zone Bayonne

Superficie totale de la zone (km²)		891 km²
Nombre de lacs estimés		449 (160 sont des bassins d'irrigation ayant un lien hydrique et/ou isolé)
Longueur totale de cours d'eau estimée (en km)		1726 km
Population estimée habitant dans la zone		43 557^E
Nombre de bassins versants	Niveau 1	16
	Niveau 2	41
	Niveau 3	19

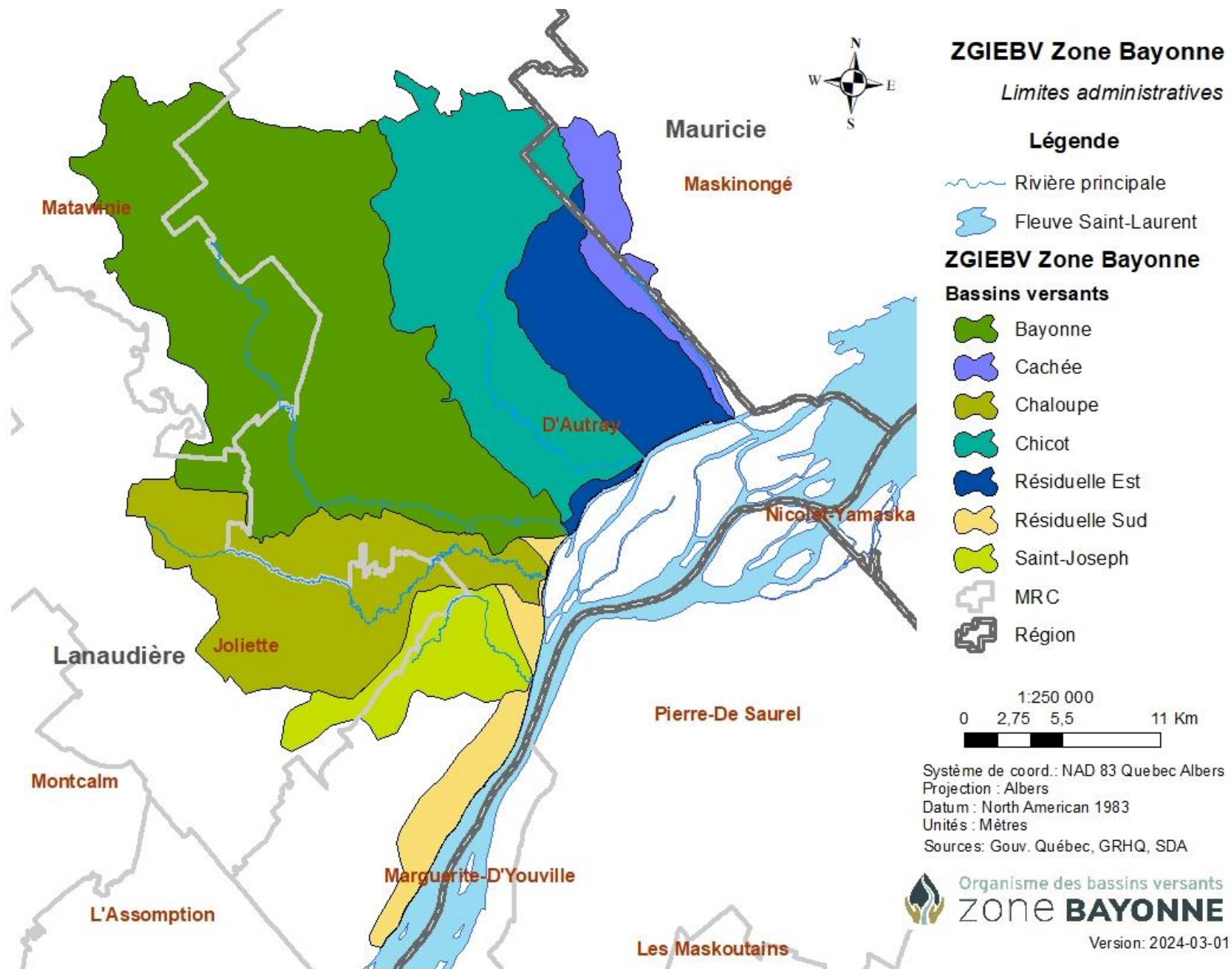
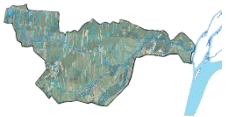


Figure 3 : Carte de localisation générale de la ZGIEBV

2.2. Faits saillants présentant l'environnement naturel et hydrique



Le bassin versant de la rivière Saint-Joseph inclut un seul sous-bassin et occupe une superficie totale de 55 km². La rivière Saint-Joseph prend sa source dans le complexe tourbeux de Lanoraie qui occupe plus de 28 % de son bassin versant.



Le bassin versant de la rivière La Chaloupe inclut huit sous-bassins pour une superficie totale de 146 km². La rivière La Chaloupe prend une partie de sa source dans le complexe tourbeux de Lanoraie et quelques milieux humides en sa tête de bassin. Le bassin versant est situé au sud dans les meilleures terres cultivables qui représentent 63 % de sa superficie.



Le bassin versant de la rivière Bayonne est le plus gros du territoire de l'OBVZB et inclut 14 sous-bassins pour une superficie totale de 366 km². On retrouve les quatre lacs d'importance du territoire de la Zone Bayonne dans son bassin. La rivière Bayonne prend sa source du lac Mondor. La principale occupation des terres est l'agriculture à 53 %.



Le bassin versant de la rivière Chicot inclut neuf sous-bassins pour une superficie totale de 174 km². La rivière Chicot prend sa source dans plusieurs petits lacs de tête et milieux humides. Le milieu forestier est la principale occupation du bassin au Nord à 58 % où l'on retrouve un grand nombre de petits milieux humides. La partie sud est occupée par l'agriculture qui représente 35 %.



Le bassin versant de la rivière Cachée est le plus petit du territoire de l'OBVZB et inclut 2 sous-bassins pour une superficie totale de 32 km². La rivière Cachée prend sa source dans des petits lacs de tête. La plus grande partie de son bassin est située dans les basses-terres du Saint-Laurent où l'on retrouve les meilleurs sols pour l'agriculture qui occupe 61 %.



Les zones résiduelles Est qui inclut dix sous-bassins et Sud qui inclut trois sous-bassins occupent respectivement une superficie totale de 80 km² et 38 km². Ils prennent leurs sources dans des milieux humides situés dans la tête de leurs bassins versants. Leur occupation principale est l'agriculture à 78 % et 62 %.

Description des types de milieux humides et hydriques

Les différents milieux humides dans la ZGIE Zone Bayonne occupent 8 % de son territoire. La majorité de ceux-ci se situe au nord dans la province naturelle des Laurentides méridionales où l'on retrouve toute la partie forestière. Au sud, on retrouve beaucoup moins de milieux humides, cependant ils occupent une plus grande superficie que le nord, située dans les basses-terres du Saint-Laurent. Celle-ci est majoritairement occupée par l'agriculture dû à la richesse des sols (voir carte en annexe 2).

Tableau 2 : Superficie et pourcentage des milieux humides selon leur typologie dans les bassins versants de niveau 1

Bassin versant de la Zone Bayonne	Eau peu profonde	Marais	Marécage	Tourbière boisée	Tourbière ouverte minérotrophe	Tourbière ouverte Ombrotrophe	Milieux humide	Total	Pourcentage d'occupation /bassin versant
	KM ²	KM ²	KM ²	KM ²	KM ²	KM ²	KM ²	KM ²	%
Residuelle sud	0,03	0	1,4	0	0,03	0,03	0	1,49	4
Riv. St-Joseph	3,23	0,15	2,21	6,5	0,9	12,3	0,1	25,39	62
Riv. La Chaloupe	0,6	0,8	6,6	2,3	0,9	0	0,07	11,27	8
Riv. Bayonne	0,9	0,72	7,83	4,2	2,7	0,06	0,02	16,43	5
Riv. Chicot	0,2	0,3	5,4	1,6	6	0,8	0	14,3	8
Résiduelle Est	0	0,17	2,01	0,31	0,09	0	0	2,58	3
Riv. Cachée	0,04	0,2	1,6	0,6	0,2	0	0,01	2,65	8
ZGIE Zone Bayonne	5	2,34	27,05	15,51	10,82	13,19	0,2	74,11	8

(Sources : Canards Illimités Canada, 2023 et MRC de D'Autray et coll., 2023 : données compilées par l'OBVZB)

La majorité des bassins versants de la Zone Bayonne ont moins de 10 % de milieux humides sauf pour le bassin versant de la rivière St-Joseph où l'on retrouve une grande partie du complexe tourbeux du delta de Lanoraie qui occupe 62 % du territoire. Le plus bas pourcentage se trouve dans la résiduelle Est avec 3 % qui est situé dans les basses-terres où l'on retrouve des terres très fertiles pour l'agriculture qui correspond à 78 % de son territoire.

Informations sur les eaux souterraines

Sur le territoire de la ZGIEBV, plusieurs municipalités s'approvisionnent en eau potable provenant des eaux souterraines (tableau 3). Bien que l'eau soit en profondeur sous des couches de sol, elle n'est pas à l'abri d'une contamination qui peut être de cause naturelle ou anthropique. Dépendamment de la topographie, l'occupation du territoire et de la géologie, certaines portions de l'aquifère sont naturellement mieux protégées que d'autres et sont ainsi moins vulnérables à une éventuelle contamination causée par les activités de surface (RQES, 2024).

Tableau 3 : Type de réseau d'approvisionnement en eau public et privé sur le territoire de la Zone Bayonne

Municipalité	Proportion à l'intérieur de la Zone Bayonne (%)	Population	Type d'approvisionnement
MRC de D'Autray			
Berthierville	100	4477	Surface
Lanoraie	52	5387	Souterraine
Lavaltrie	5	15807	Surface
Saint-Barthélemy	98	2083	Souterraine
Saint-Cuthbert	100	1933	Surface et souterraine
Saint-Cléophas-de-Brandon	100	300	Eau souterraine
Saint-Didace	6	748	Souterraine
Sainte-Élisabeth	100	1446	Souterraine
Sainte-Geneviève-de-Berthier	90	2254	Surface et souterraine
Saint-Norbert	100	1112	Eau souterraine
Saint-Gabriel-de-Brandon	63	2736	Souterraine
MRC de Matawinie			
Saint-Damien	3	2464	Eau souterraine
Saint-Félix-de-Valois	79	7308	Souterraine
Saint-Jean-de-Matha	39	5053	Souterraine
MRC de Joliette			
Joliette	20	21919	Surface
Notre-Dame-de-Lourdes	78	3232	Souterraine
Notre-Dame-des-Prairies	71	9528	Surface
Saint-Thomas	84	3634	Surface
MRC de Maskinongé			
Maskinongé	0,03	2408	Souterraine
Saint-Édouard-de-Maskinongé	5	806	Souterraine
Saint-Justin	29	957	Souterraine

(Sources : MAMH, 2024 et CERM-UQAC, 2019 : données compilées par l'OBVZB)

En 2019, l'Université du Québec à Chicoutimi a réalisé l'étude du PACES (projet d'acquisition de connaissance des eaux souterraines) de la région de Lanaudière (CERM-UQAC, 2019). Dans l'étude de caractérisation hydrogéologique, les zones de vulnérabilité à la contamination ont été déterminées ainsi que les zones de recharge des aquifères. L'annexe 3 présente la vulnérabilité des aquifères sur le territoire de la Zone Bayonne ainsi que les zones de recharge qui délimitent les endroits où l'eau de surface s'infiltré pour alimenter les aquifères. On remarque que les endroits de vulnérabilité élevées avec des zones de recharge sont majoritairement situées dans la partie des basses-terres ayant une forte occupation agricole, vu la richesse des sols.

Écosystèmes d'intérêts, espèces végétales ou animales d'intérêts

Sur le territoire de la ZGIEBV Zone Bayonne, on retrouve une réserve écologique et trois territoires d'intérêts (voir carte en annexe 4). La Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie, a été constituée en 1994, elle occupe une superficie de 4,14 km² majoritairement dans le bassin versant de la rivière St-Joseph à 83 % (3,45 km²). Le site assure la protection d'un complexe de tourbière tant ombrotrophes que minérotrophe. La réserve écologique est dominée par pratiquement toutes les espèces caractérisant la flore des tourbières. Les tourbières de la plaine alluviale du Saint-Laurent sont considérées comme des tourbières refuges, du fait qu'elles abritent à la fois des plantes nordiques et méridionales loin de leur aire de distribution respective. De plus, environ 140 espèces d'oiseaux dont 90 qui y nichent ont été recensés. Deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont présentes sur le territoire : la chauve-souris cendrée et le troglodyte à bec court (MELCCFP, 2024b).

Territoires d'intérêt écologique

La Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre, statut délivré en 2000, occupe une superficie de 7 394 km², répartie dans quatre régions administratives dont Lanaudière. Elle occupe 69 % du territoire de la ZGIEBV Zone Bayonne. La réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre a été désignée par l'UNESCO en raison de son écosystème extraordinaire où interagissent humains et nature. Cette désignation permet de mieux comprendre ces relations et d'étudier différents types de gestion, afin de faire la promotion du développement durable, de la conservation, de la biodiversité ainsi que de fournir un appui logistique dans le but d'améliorer la qualité de vie des gens qui y vivent.

Le complexe tourbeux du delta de Lanoraie couvre une superficie de plus de 77 km² dont 22,8 km² occupe le territoire de la Zone Bayonne principalement dans les bassins versants de La Chaloupe et Saint-Joseph. C'est l'un des plus grands milieux humides intérieurs de toutes les basses-terres du Saint-Laurent. On y retrouve plusieurs espèces fauniques dont cinq sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et une espèce vulnérable. Le complexe fait l'objet d'un plan de conservation et de mise en valeur depuis 2011.

Le massif boisé Saint-Thomas/Sainte-Élisabeth a été identifié comme écosystème prioritaire des basses-terres de Lanaudière (MNRF et MDDEP, 2008). Le massif couvre une superficie de 10,5 km² dans deux bassins versants de la rivière Bayonne et La Chaloupe. Cette forêt est un refuge pour plusieurs espèces à statut précaire, cinq espèces floristiques et six espèces fauniques. D'ailleurs, on y retrouve la présence de la plus importante population d'orme liège du Québec (Sabourin et Dignard, 2006). Le massif boisé fait l'objet d'un Plan de gestion intégrée des ressources depuis 2015.

Espèces fauniques

Depuis 2014, l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne a réalisé et participé à plusieurs caractérisations fauniques à travers divers projets sur le territoire. De plus, quelques inventaires de pêche électrique ont été réalisés par le MFFP au cours des années. À partir des inventaires rassemblés de divers études, 65 espèces fauniques,

58 espèces aquatiques et plusieurs espèces aviaires ont été dénombrées. Certaines espèces recensées ont un statut précaire soit au Québec ou au Canada ce qui représente sur le territoire de la Zone Bayonne 14 espèces fauniques, quatre espèces aquatiques et 11 espèces aviaires (Réf. : Fiche diagnostique *Dégradation et perte d'habitat faunique*).

Espèces floristiques

Plusieurs inventaires dans différentes études ont été réalisées sur le territoire. De ces études, quelques espèces ayant un statut provincial ou fédéral ont été recensées. On dénombre une espèce en voie de disparition, une espèce menacée, deux espèces vulnérables, sept espèces vulnérables à la récolte et cinq espèces de plantes vasculaires désignées susceptibles (Réf. : Fiche diagnostique *Dégradation et perte d'habitat faunique*). Le tableau 4 présente les espèces floristiques recensées dans le boisé Saint-Thomas/Sainte-Élisabeth ayant un statut de protection.

Tableau 4 : Espèces floristiques ayant un statut de protection recensées dans le boisé saint-Thomas/Sainte-Élisabeth

Espèce	Statut	Habitat
Ail des bois	Vulnérable au Québec	Forêts dominées par l'érable à sucre en mi-versant, en bas de pente ou en bordure de cours d'eau, sur des sols riches bien à modérément bien drainés (MDDELCC, 2001)
Carex dense	Menacé (en attente d'un statut au Québec)	Affleurement, gravier exposé, terrain sableux exposé et bog (CDPNQ, 2004)
Érable noir	Vulnérable au Québec	Érablières à érable à sucre, à caryer cordiforme ou à tilleul d'Amérique, milieu moyennement humide, souvent sur substrat calcaire (MDDEFP, n.d.)
Noyer cendré	Susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec En voie de disparition au Canada	Plaines de débordement et forêts feuillues sur des sols riches à bon drainage (CRECQ, n.d.)
Orme liège	Menacé au Québec	Souvent en compagnie de l'érable à sucre et de l'orme d'Amérique sur des affleurements, des escarpements et des dallages de calcaire, de dolomie ou de marbre (MDDELCC, 2005)

(Source: OBVZB et coll., 2015)

Conditions climatiques

Les bassins versants de la Zone Bayonne se situent dans un climat continental humide avec des étés tempérés. Selon les données de la Station Norbert (7015610), située au centre de la Zone Bayonne, la température moyenne annuelle 2022-2023 est estimée à 7,7°C et les précipitations moyennes sont de l'ordre de 1 217mm/année. Les précipitations sont l'un des principaux paramètres du cycle de l'eau ; elles sont composées de pluie, de neige ou de glace. Celles-ci peuvent ruisseler en surface et en subsurface, ou bien s'infiltrer et recharger les aquifères. Le ruissellement et l'infiltration des précipitations dépendent notamment du type, de l'intensité et de la distribution spatiale et temporelle des précipitations (CERM-UQAC, 2019).

2.3. Faits saillants sur l'occupation et l'usage du territoire

Description du territoire administratif

Le territoire de la Zone Bayonne est situé à l'intérieur des régions administratives de Lanaudière et de la Mauricie (figure 3). Sa gestion régionale est assurée par quatre municipalités régionales de comté (MRC), soit celles de D'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Maskinongé.

Dans son ensemble, le territoire s'étend sur 21 municipalités (annexe 5). Les municipalités de Berthierville, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert, Sainte-Élisabeth et Sainte-Geneviève-de-Berthier sont entièrement incluses dans cette entité territoriale, tandis que les autres sont partiellement comprises.

Le tableau 5 présente la superficie de chacun des territoires administratifs ainsi que leur proportion respective qui se retrouve dans les limites géographiques du territoire de la Zone Bayonne.

Tableau 5 : Pourcentage de la superficie des territoires administratifs respectifs dans la ZGIE de la Zone Bayonne

MRC et municipalité	Superficie totale de la municipalité (Km ²)	Superficie à l'intérieur de la Zone Bayonne (Km ²)	Proportion à l'intérieur de la Zone Bayonne (%)	Proportion totale de la Zone Bayonne (%)
MRC de D'Autray	1 352,8	616,9	46	69
Berthierville	7,2	7,2	100	1
Lanoraie	115,5	59,9	52	7
Lavaltrie	79,5	4,2	5	0,5
Saint-Barthélemy	107	104,6	98	12
Saint-Cuthbert	131,4	131,4	100	15
Saint-Cléophas-de-Brandon	15,3	15,3	100	2
Saint-Didace	103,1	6,7	6	1
Sainte-Élisabeth	82,9	82,9	100	9
Sainte-Geneviève-de-Berthier	73,1	65,9	90	7
Saint-Norbert	74,6	74,6	100	8
Saint-Gabriel-de-Brandon	101,1	64	63	7
MRC de Matawinie	10 437,8	122,1	1	14
Saint-Damien	269,3	6,9	3	1
Saint-Félix-de-Valois	89,2	70,8	79	8
Saint-Jean-de-Matha	112,4	44,3	39	5
MRC de Joliette	424,4	126,2	30	14
Joliette	23,8	4,8	20	1
Notre-Dame-de-Lourdes	35,9	28,1	78	3
Notre-Dame-des-Prairies	18,7	13,2	71	1
Saint-Thomas	95	80,1	84	9
MRC de Maskinongé	2 639,7	26,1	1	3
Maskinongé	74,1	0,02	0,03	0,002
Saint-Édouard-de-Maskinongé	53,8	2,7	5	0,3
Saint-Justin	79,9	23,4	29	3
TOTAL	14 854,7	891	78	100

(Sources : MAMH, 2024 et MRNF, 2024a : données compilées par l'OBVZB)

Densité de population, évolution de la population et projections

Les deux villes les plus peuplées du territoire sont : Berthierville à 100 % dans la Zone Bayonne et Joliette à seulement 3 %. La figure 4 représente la population 2023 estimée sur le territoire de la Zone Bayonne. On estime à 43 557 la population sur le territoire, située majoritairement au sud et près de la ville de Joliette.

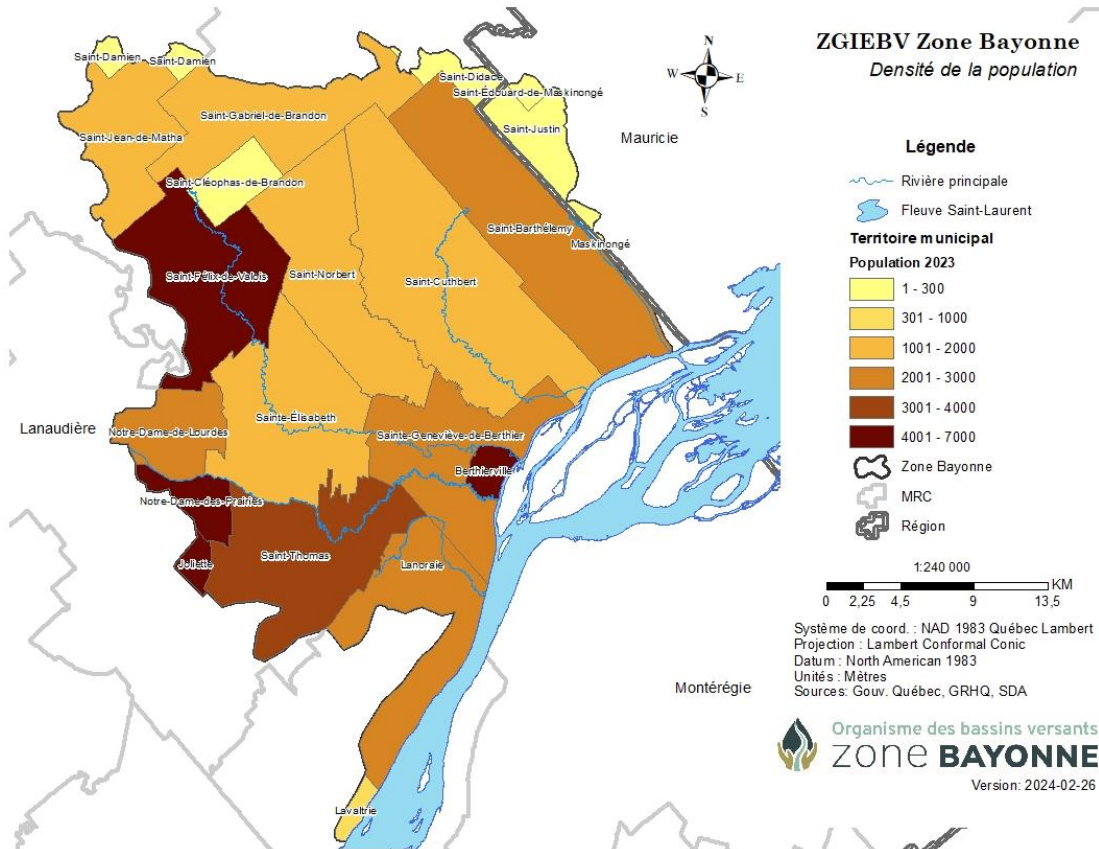
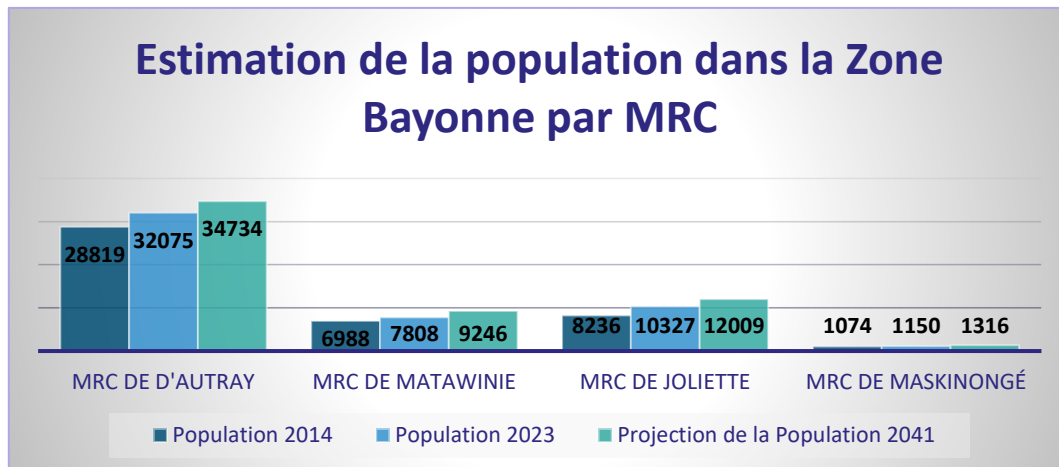


Figure 4 : Estimation de la population 2023 par municipalité sur le territoire de la Zone Bayonne

Le tableau ci-dessous représente une estimation de l'évolution de la population de 2014 à 2023 et la projection en 2041 dans la Zone Bayonne par MRC.

Tableau 6 : Estimation de l'évolution de la population sur le territoire de la Zone Bayonne par MRC



(Sources : ISQ, 2024 ; MAMH, 2024 ; St-Amour et coll., 2015 ; WIKIPÉDIA, 2024 : données compilées par l'OBVZB)

Occupation du territoire

L'utilisation du territoire est classifiée en quatre milieux : forestier, humide et hydrique, anthropique et agricole selon la superficie qu'elle occupe. Le tableau et la figure ci-dessous représentent toutes les superficies des milieux qui occupent le territoire. On constate que la plus grande superficie est l'occupation agricole suivi du milieu forestier.

Tableau 7 : Utilisation du territoire par bassin versant sur le territoire de la ZGIE Zone Bayonne

Bassin versant	Milieu forestier (Km ²)	Milieux humide et hydrique (Km ²)	Milieux anthropique (Km ²)	Milieu agricole (Km ²)	Superficie total Bassin versant (Km ²)
Rivière Bayonne	147,7	5,0	20,0	193,1	366
Rivière Cachée	18,8	0,7	0,7	12,0	32
Rivière La Chaloupe	38,1	3,3	13,4	91,0	146
Rivière Chicot	101,4	6,7	4,8	61,0	174
Rivière Saint-Joseph	19,1	16,1	2,1	17,9	55
Résiduelle Est	18,4	0,6	3,0	58,2	80
Résiduelle Sud	14,1	0,2	9,2	14,7	38
Total	357,6	32,5	53,2	447,8	891

(Source : MELCCFP, 2023a : données compilées par l'OBVZB)

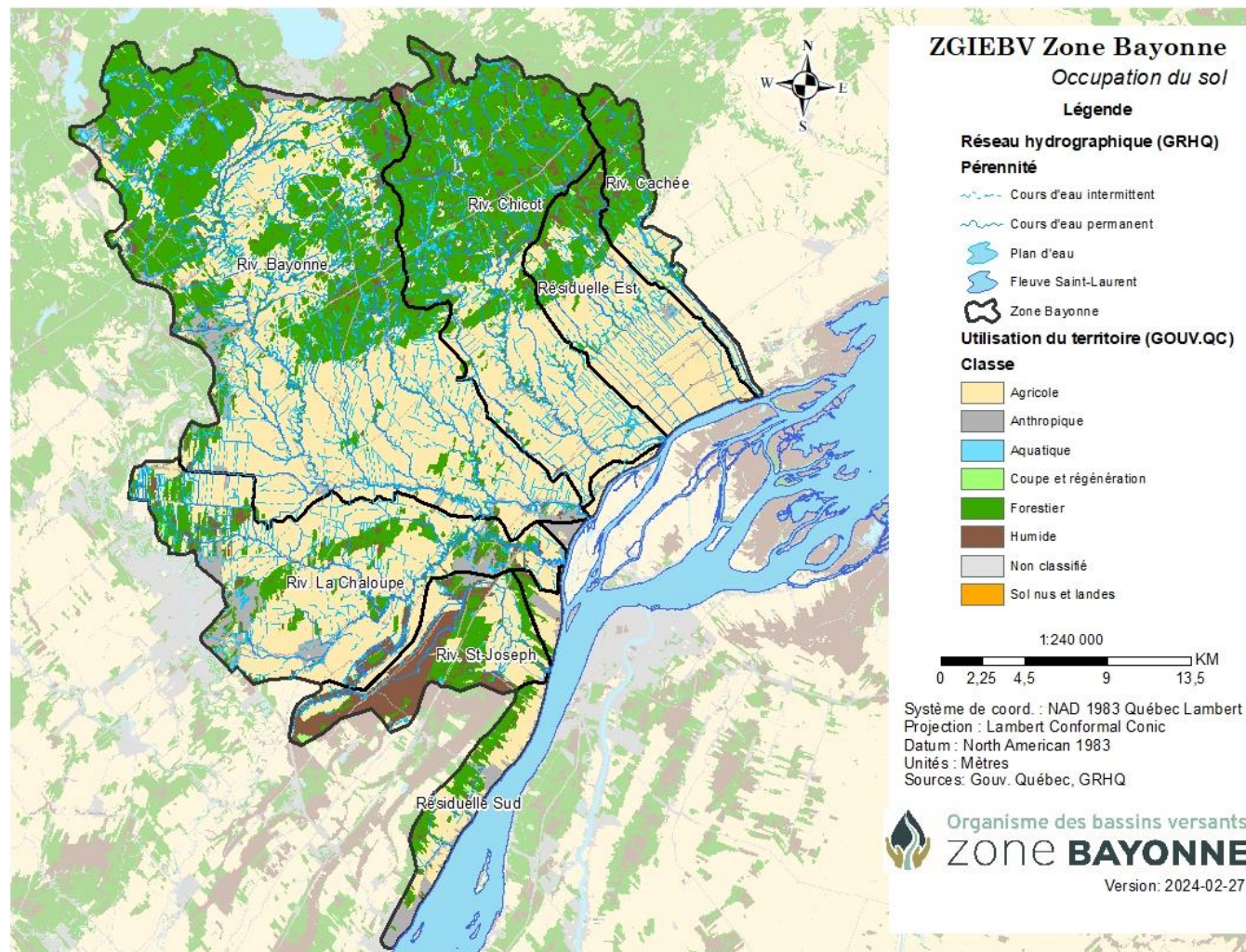


Figure 5 : Occupation du sol sur le territoire de la Zone Bayonne

Variété des activités anthropiques

Dans le secteur primaire on retrouve plusieurs entreprises agricoles et forestières sur le territoire. La grande majorité sont des entreprises agricoles (tableaux 8 et 9). Les portraits de grandes cultures et productions animales par municipalité sur le territoire de la Zone Bayonne sont présentés à l'annexe 6. Les activités forestières sur le territoire sont liées à la production de bois de chauffage. Le territoire de la Zone Bayonne se situe en grande partie en terre privée, on retrouve donc peu de grandes entreprises forestières. Une seule entreprise forestière est présente sur le territoire, celle-ci se situe dans le bassin versant de la rivière Bayonne (MRNF, 2024b). Les exploitations de carrières et des sablières actives sur le territoire de la Zone Bayonne sont présentées au tableau 10.

Tableau 8 : Portrait des entreprises de grandes cultures et acéricoles par MRC de la Zone Bayonne

MRCs et municipalités	Culture de plantes oléagineuses et de céréales	Culture de légumes et de melons	Culture de fruits et de noix	Culture serre et pépinière et floriculture	Autres cultures agricoles	Production de sirop d'érable et autres
MRC de D'austray	172	25	16	23	33	25
Mrc de Matawinie	18	2	2	3	10	10
MRC de Joliette	19	22	4	3	4	4

(Source : Statistique Canada, 2016)

Tableau 9 : Portrait de productions animales par MRC de la Zone Bayonne

MRCs et municipalités	Bovin d'élevage	Bovin Laitier	Porc	Volaille	Mouton et Chèvre	Autre type d'élevage
MRC de D'austray	16	56	4	42	8	26
Mrc de Matawinie	2	4	1	58	1	6
MRC de Joliette	2	4	2	2	1	6

(Source : Statistique Canada, 2016)

Tableau 10 : Portrait des carrières et sablières par bassin versant sur le territoire de la Zone Bayonne

Bassin versant	Carrière/Sablière	Municipalité
Chaloupe	Carrière Majeau	Joliette
	Carrière PCM St-Thomas	Notre-dame-des-Prairies
	CRH	Notre-dame-des-Prairies
Bayonne	Sablière St-Gabriel	Saint-Gabriel-de-Brandon
	Majeau	Saint-Gabriel-de-Brandon
	Carrière Berthier	Sainte-Geneviève-de-Berthier
Résiduel Est	Carrière St-Barthélemy	Saint-Barthélemy

(Source : Gouvernement du Québec, 2021)

Plusieurs entreprises de transformations exercent sur le territoire. On retrouve quelques petits parcs industriels dans les municipalités de Saint-Thomas (BV La Chaloupe), Joliette (BV La Chaloupe), Berthierville (BV Bayonne) et Saint-Félix-de-Valois (BV Bayonne). Cependant, seulement deux entreprises ont des droits de rejets dans un milieu hydrique soit : un abattoir dans le bassin versant de la rivière Chicot et un site d'enfouissement dans le bassin versant de la rivière La Chaloupe.

2.4. Faits saillants de l'état de la ressource eau et de ses usages

Variété et évolution de la qualité d'eau dans les derniers 10 ans, problèmes de qualité localisés, et projections

En fonction des résultats obtenus pour la qualité de l'eau sur le territoire de la Zone Bayonne au cours des dernières années, le constat observé est une diminution indéniable de la qualité de l'eau dès son passage en aval du bassin versant, soit en zone majoritairement agricole et urbanisée. La figure 6 présente les résultats des indices de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP₆) suivis dans le cadre du programme Réseau-rivières subventionné par le MELCCFP.

L'IQBP₆ est obtenu via une équation qui permet de transformer les valeurs calculées en cinq sous-indices distincts de qualité allant de 0 à 100. Le sous-indice le plus faible représente l'élément limitant, définissant l'IQPB médian et donc l'indice retenu pour la station, qui est défini selon cinq classes au tableau 11.

Tableau 11 : Cote de qualité de l'eau pour l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique (MELCC, 2022)

Classe de qualité de l'eau IQBP et sous-indices	Cote de la qualité de l'eau
A (80-100)	Eau de <u>bonne qualité</u> . Permettant généralement tous les usages, y compris la baignade.
B (60-79)	Eau de <u>qualité satisfaisante</u> . Permettant généralement la plupart des usages.
C (40-59)	Eau de <u>qualité douteuse</u> . Restreignant certains usages.
D (20-39)	Eau de <u>mauvaise qualité</u> . Restreignant la plupart des usages
E (0-19)	Eau de <u>très mauvaise qualité</u> . Restreignant tous les usages

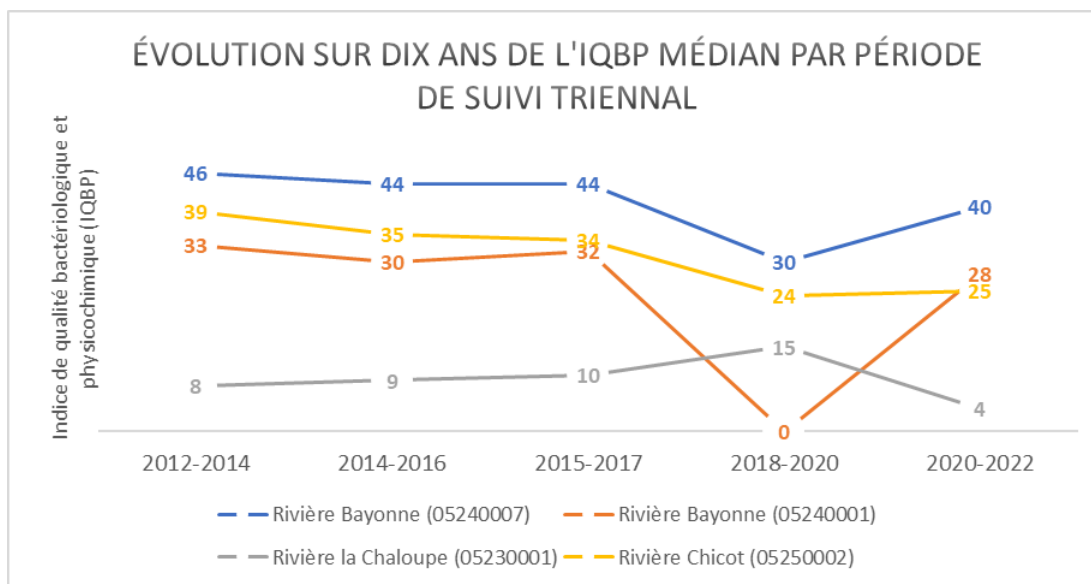


Figure 6 : Évolution sur dix ans de l'IQBP médian par période de suivi triennal 2012 à 2022 (MELCCFP, 2024c : données compilées par l'OBVZB)

Dans le graphique ci-haut sont représentées quatre stations suivies depuis plusieurs années. On retrouve deux stations sur la rivière Bayonne, une située plus en amont à Saint-Félix-de-Valois (05240007) et une autre à l’embouchure de la rivière Bayonne au pont de la route 138 (05240001). Les deux autres stations sont échantillonnées aussi aux embouchures soit : la rivière La Chaloupe au pont de la route 138 (05230001) et la rivière Chicot au pont de la route 138 (05250002). Les résultats démontrent pour trois stations (Bayonne amont et aval et Chicot) une diminution de la qualité de l’eau, cependant en gardant la même classe de qualité « mauvaise » sauf pour les années entre 2018 et 2020 où l’on remarque une forte diminution de qualité d’eau allant jusqu’à une « très mauvaise » qualité pour l’embouchure de la rivière Bayonne avec un IQBP de 0. La station de la rivière La Chaloupe pour les huit premières années, 2012 à 2020, semble s’améliorer tout en gardant la même classe de qualité d’eau « très mauvaise » mais de 2020 à 2022 présente une forte diminution de la qualité atteignant sa plus basse valeur dans les 10 ans, IQBP de 4.

Selon l’Atlas de l’eau, les tendances sur les six paramètres physicochimiques sont disponibles pour deux stations : la rivière Bayonne de 1981 à 2017 et la rivière La Chaloupe de 1995 à 2017. La plupart des paramètres ont une tendance à la baisse, sauf pour l’azote total et les nitrites et nitrates qui ont une tendance à la hausse.

Trois lacs en amont du bassin de la rivière Bayonne font partie du Réseau de surveillance des lacs (RSVL), notamment les lacs Mondor, Berthier et Vert. Les résultats des dix dernières années des lacs inscrit au RSVL sont présentés dans le tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Moyenne estivale des données physicochimiques et stade trophique des lacs suivis avec le RSVL

Bassin versant	Lac	N° RSVL	Année	Transparence (m)	PTOT (ug/L)	Chlorophylle <i>a</i> (ug/L)	COD (mg/L)	État trophique
Bayonne	Mondor	259	2012	5,2	3,3	2	4,2	Oligotrophe
			2014	4,3	4	2,1	4,2	Oligotrophe
			2021	4,5	5	2,2	3,9	Oligotrophe
			2022	4	4,8	1,9	5,3	Oligotrophe
			2023	4,7	10	2,3	4	Oligo-mésotrophe
			2024	4,6	ND	ND	ND	Oligo-mésotrophe
	Berthier	260	2008	2,7	14	4	5,4	Mésotrophe
			2013	2,5	8,8	3,9	4,7	Mésotrophe
			2018	1,9	9,5	14	5	Méso-eutrophe
			2019	2,6	12	7,7	7,4	Mésotrophe
			2020	2,9	11	8,2	6,1	Méso-eutrophe
			2024	2,6	13	7,4	6,2	Mésotrophe
	Vert	707	2018	8,9	4,9	1,3	2,1	Oligotrophe
			2019	8,7	4,7	1,2	2,3	Oligotrophe
			2022	7,6	4,7	1,8	2,3	Oligotrophe
2023			8,7	4,5	1,5	5,1	Oligotrophe	
2024			9	4,7	1,2	2,9	Oligotrophe	

(Source: MELCCFP, 2025)

Le tableau 12 illustre une diminution de l’état trophique des lacs Berthier et Mondor au cours des dix dernières années, le lac Berthier oscillant entre les classes « mésotrophe » et « méso-eutrophe ».

Variété et évolution de la quantité d'eau dans les derniers 10 ans, problèmes de quantité localisés et projections

Une seule rivière sur le territoire de l'OBV a une station hydrométrique, celle-ci est située sur la rivière Bayonne, à la hauteur de Saint-Félix-de-Valois. La station est en fonction depuis 2009 avec un régime d'écoulement naturel. La médiane annuelle des niveaux et des débits est présentée à la figure 7. Il est à noter que les données hivernales sont surestimées dû au refoulement.

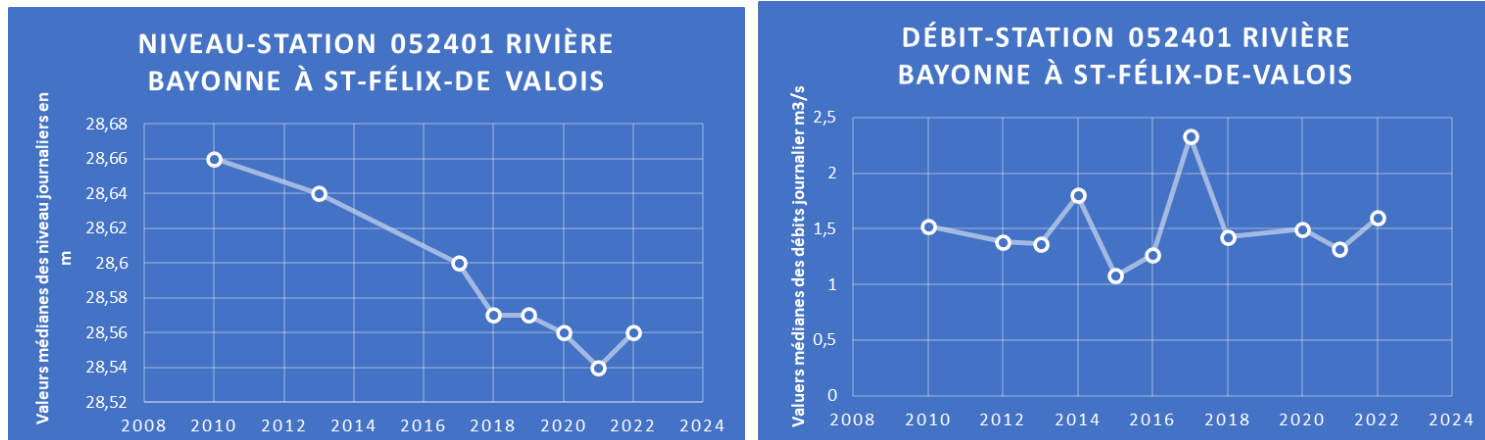


Figure 7 : Médiane annuelle des niveaux d'eau et débits à la station 052401 (MELCCFP, 2024d)

Le graphique des niveaux indique une courbe descendante avec une baisse du niveau d'eau d'environ 10 cm en 12 ans. Celui des débits est assez stable, on remarque une hausse en 2017 qui concorde avec les inondations de 2017 et 2019. Malheureusement nous n'avons aucune donnée pour 2019.



Figure 8 : Rivière La Chaloupe en débit d'étiage sévère (OBVZB, 2021)

Depuis 2017, l'OBV a reçu plusieurs observations de citoyens s'inquiétant des très bas niveaux de la rivière La Chaloupe. La figure 8 représente la rivière La Chaloupe en débit d'étiage sévère lors de la saison chaude. Il n'y a aucune station ou suivi hydrométrique sur cette rivière. Une plainte a été déposée en 2020 au MELCC.

Selon les informations sur les projections de quantité d'eau de surface sur l'Atlas de l'eau de 2011 à 2040 (MELCCFP, 2024c), on estime une diminution probable des étiages estivaux et une faible disponibilité de l'eau sur le territoire de la Zone Bayonne.

Variété et évolution de l'intégrité écologique des milieux aquatiques, humides et riverains dans les derniers 10 ans, problèmes localisés

Les pertes autorisées de milieux humides et hydriques pour la période du 16 juin 2017 au 31 mars 2022 sont présentées par MRC au tableau 13. Les pertes de milieux humides et hydriques sont inconnues avant l'entrée en vigueur de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*.

Tableau 13 : Pertes des milieux humides et hydriques en pourcentage (%) de toutes les pertes autorisées par MRC pour la période du 16 juin 2017 au 31 mars 2022

MRC	Cours d'eau	Étang	Lac	Marais	Marécage	Milieu humide riveraine	Rive	Tourbière	Total
MRC de D'Au-tray	10	27	22	17				24	100
MRC de Joliette	2			16	79		3		100
MRC de Matawinie	1				47	2		50	100
Total	13	27	22	33	126	2	3	74	300

(Source: MELCCFP, 2023b)

L'évolution de l'intégrité écologique des écosystèmes au cours des dix dernières années est limitée sur le territoire. Une étude utilisant les macroinvertébrés benthiques comme indicateur biologique a été réalisée pour le bassin versant de la rivière Chicot dans le cadre d'un projet *Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir!* La station CHIC03 (station de référence) a été suivie afin d'étudier les impacts des changements climatiques sur le cours d'eau. L'étude menée sur la station CHIC02 (station testée) avait pour objectif d'évaluer l'amplification des impacts des changements climatiques sur un cours d'eau déjà affecté par des activités humaines. Selon les résultats, pour la période 2017 à 2023, l'indice de santé biologique à la station CHIC03 (station référence) indique une bonne santé des écosystèmes aquatiques, excepté en 2019, où la qualité est précaire. Les résultats à la station CHIC02 indiquent une précarité de la santé des écosystèmes aquatiques. Les indices de santé étaient mauvais en 2023, 2021 et 2019. Une diminution de l'indice de santé biologique SurVol a été observé lors des étiages de 2021 et 2019 à la station testée (CHIC02) comme pour la station de référence. Les impacts des changements climatiques semblent amplifier la dégradation des écosystèmes sur un cours d'eau affecté par des activités anthropiques, mais le suivi à long terme est nécessaire afin de mieux comprendre les effets du réchauffement climatique sur les écosystèmes aquatiques (OBVZB, 2024).

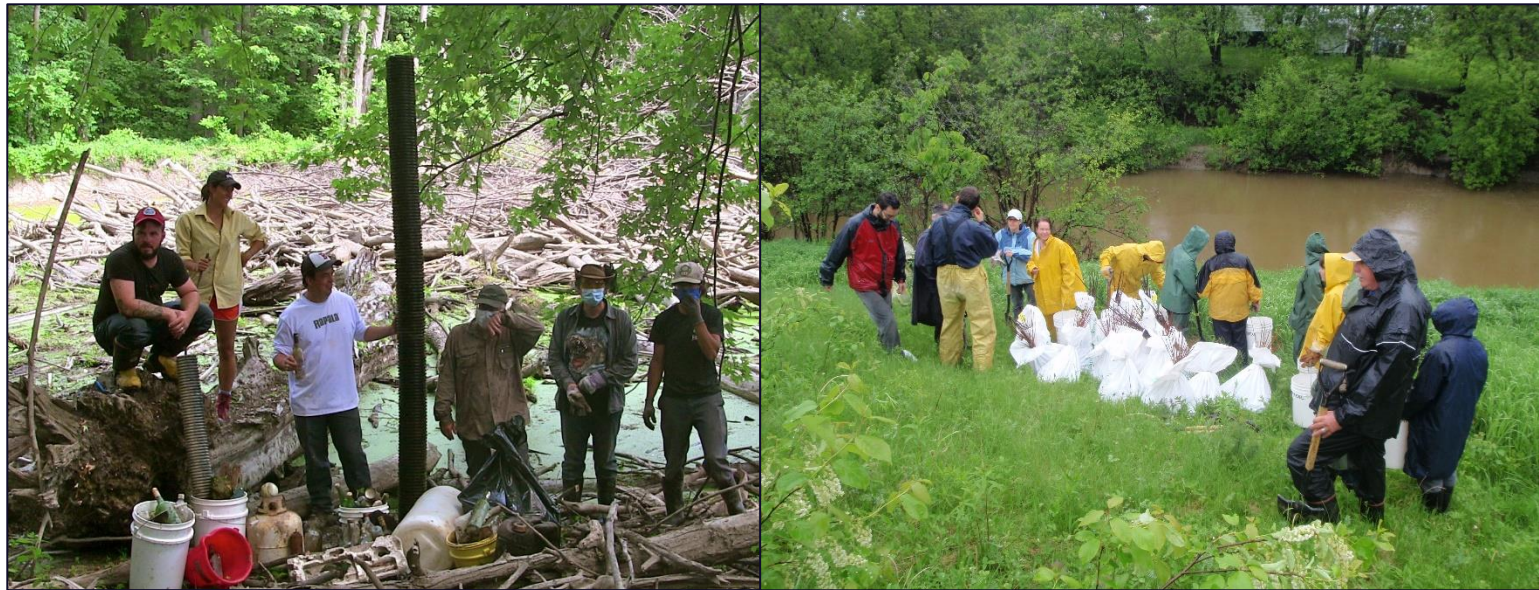
Variété et évolution du maintien des populations fauniques et floristiques depuis 10 ans, localisés

À l'annexe 7, on retrouve la liste des espèces fauniques identifiés ou observés par divers inventaires dans les dix dernières années sur le territoire de la Zone Bayonne. On dénombre 67 espèces fauniques dont 13 espèces ayant un statut ou une désignation au provincial ou fédéral. La liste des espèces aquatiques à l'annexe 8 provient des inventaires du MNRF 1971, 1996, 2002, 2012 et du PGIR du boisé Saint-Thomas/Saint-Élisabeth 2015. Plus de 58 espèces ont été identifiées dont quatre espèces ont un statut ou une désignation provinciale ou fédérale. Il est difficile de bien mesurer une évolution des données des espèces aquatiques car les inventaires des pêches des périodes 2002 et 2012 ont été réalisés sur neuf cours d'eau, tandis que pour la période de 1971 à 1996, 34 cours d'eau ont été échantillonnées. En 2012, une étude a été réalisée dans le bassin versant de la rivière Bayonne sur le fouille-roche gris où l'on retrouvait en 1996 dix habitats. À la suite de l'étude, un déclin des habitats est observé passant de dix à trois habitats. Parmi les inventaires disponibles de la faune aviaire, on dénombre 11 espèces ayant un statut ou une désignation provinciale ou fédérale (annexe 8).

Chapitre 3 – Plan directeur de l'eau

Vision des ressources en eau et des usages pour la ZGIE

La vision du plan directeur de l'eau repose sur la mise en œuvre active de bonnes pratiques, garantissant une gestion durable de la ressource en eau. En favorisant l'accessibilité à l'eau pour tous, le plan aspire à surmonter les défis actuels, créant ainsi un environnement où chaque individu peut bénéficier d'un accès équitable à une ressource essentielle, tout en relevant avec détermination les défis liés à sa préservation et à son utilisation responsable.



CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUES PRIORISÉE 1 : Mauvaise qualité de l'eau

ORIENTATION 1.1 : Améliorer la qualité de l'eau

La qualité de l'eau des rivières principales est qualifiée de « douteuse » à « très mauvaise ». Dans les dix dernières années, la qualité de trois grands cours d'eau ne s'est pas améliorée et semble même s'être détériorée. La qualité des rivières du territoire de la Zone Bayonne a un impact jusqu'au lac Saint-Pierre sur l'habitat de la perchaude.



<p>Objectif 1.1.1 : D'ici 2034, faire un suivi de l'état de santé global des écosystèmes aquatiques sur neuf stations dans la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de station suivies</p>
<p>Objectif 1.1.2 : D'ici 2034, avoir constaté la conformité des fosses septiques dans 21 municipalités sur le territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de municipalités ayant constaté la conformité des fosses septiques</p>
<p>Objectif 1.1.3 : D'ici 2034, réaliser 27 projets afin d'encourager les comportements responsables face à la ressource en eau sur le territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de projets réalisés</p>
<p>Objectif 1.1.4 : D'ici 2034, augmenter de 10 % la couverture hivernale des sols du total de celle déjà couverte sur le territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Pourcentage d'augmentation des superficies couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures</p>
<p>Objectif 1.1.5 : D'ici 2034, réaliser dix projets d'aménagements de bandes riveraines dans la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre de projets réalisés de revégétalisation de bandes riveraines</p>

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUE PRIORISÉE 2 : Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques

ORIENTATION 2.2 : Assurer le maintien des écosystèmes

Sur le territoire de la Zone Bayonne, la pression exercée par les activités humaines, telles que l'urbanisation, l'agriculture intensive, l'exploitation des ressources naturelles et les changements climatiques entraînent une diminution et détérioration de ces milieux. La protection des milieux humides et hydriques est essentielle afin d'assurer la durabilité de nos écosystèmes. Le territoire est touché par des pertes de milieux humides et hydriques, comme le remblai, la linéarisation des cours d'eau, l'artificialisation des cours d'eau et les bandes riveraines inadéquates.

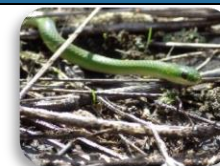


Objectif 2.2.6 : D'ici 2030, développer un outil de priorisation des sites de restaurations des milieux hydriques sur le territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne	Type : Acquisition de connaissances Indicateur : L'outil développés
Objectif 2.2.7 : D'ici 2030, que 60 % des municipalités à l'échelle de la ZGIE de la Zone Bayonne aient été initié à une réflexion sur la mise en place d'un régime écofiscalité	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités ayant initié une réflexion
Objectif 2.2.8 : D'ici 2030, participer aux réunions d'au moins 12 projets en lien sur le territoire de la Zone Bayonne du Plan nature régional	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de projets participés du Plan nature régional
Objectif 2.2.9 : D'ici 2034, que 75 % des municipalités de la ZGIE de la Zone Bayonne aient appliqué leur réglementation en matière de bandes riveraines	Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de municipalités ayant appliqué leur réglementation
Objectif 2.2.10 : D'ici 2034, réaliser cinq projets de restauration de milieux humides et hydriques dans les bassins versants de la Zone Bayonne	Type : Conservation Indicateur : Nombre de projets réalisés de restauration de milieux humides et hydriques

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUE PRIORISÉE 3 : Dégradation et perte d'habitat faunique

ORIENTATION 3.3 : Assurer la préservation de la biodiversité

La dégradation et la perte d'habitat faunique sur le territoire de la Zone Bayonne entraînent des conséquences sur la biodiversité locale. La biodiversité est non seulement vitale pour la santé des écosystèmes, mais elle joue également un rôle essentiel dans le maintien des services écosystémiques, tels que la pollinisation des cultures, la régulation du climat et la purification de l'air et de l'eau. De plus, le territoire de la Zone Bayonne possède peu de corridors écologiques.



<p>Objectif 3.3.11 : D'ici 2034, réaliser trois projets d'inventaires fauniques et floristiques dans les milieux naturels de la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de projets réalisés</p>
<p>Objectif 3.3.12 : D'ici 2030, identifier les obstacles à la connectivité hydrique sur 25 % du territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de territoire municipal ayant identifié les obstacles</p>
<p>Objectif 3.3.13 : D'ici 2034, développer un plan qui augmenteraient la résilience et les capacités d'adaptation des forêts aux changements climatiques et aux perturbations naturelles sur le territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Acquisition de connaissances Indicateur : Nombre de plan d'action développé</p>
<p>Objectif 3.3.14 : D'ici 2030, que trois des quatre MRCs de la ZGIE de la Zone Bayonne aient entamé une réflexion afin d'inclure les corridors écologiques dans la planification territoriale</p>	<p>Type : Sensibilisation Indicateur : Nombre de MRCs participantes ayant entamé une réflexion</p>
<p>Objectif 3.3.15 : D'ici 2034, augmenter de 500 ha les superficies en conservation sur le territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne</p>	<p>Type : Conservation Indicateur : Nombre de superficie d'aires protégées augmentés</p>

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUE PRIORISÉE 4 : Inondation de zones avec enjeux

ORIENTATION 4.4 : Réduire la vulnérabilité aux inondations et érosion hydrique

Les changements climatiques ont un impact significatif sur l'incidence et l'intensité des inondations. Les inondations représentent l'un des risques naturels préoccupants sur le territoire de la Zone Bayonne. Quatre zones d'inondations sont recensées sur l'ensemble du territoire de la Zone Bayonne. La première est située au nord du bassin versant de la rivière Chicot. Deux autres régions sont situées respectivement dans la zone résiduelle Est, ainsi qu'au sud du bassin versant de la rivière Chicot et subissent des inondations annuellement. La dernière est située à l'île Tessier, à la frontière des municipalités de Sainte-Élisabeth et de Saint-Félix-de-Valois. L'ampleur de ces inondations peut parfois être néfaste pour les résidents où le niveau d'eau atteint certaines maisons et entraîne la fermeture de voies de communications. De plus l'érosion hydrique entraîne la perte de sols, la détérioration de la qualité de l'eau et la destruction des habitats naturels.



Objectif 4.4.16 : D'ici 2034, déterminer les espaces de liberté des cours d'eau dans trois des quatre rivières principales de la ZGIE de la Zone Bayonne

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de rivière ayant un espace de liberté déterminé

Objectif 4.4.17 : D'ici 2034, faire neuf suivis des épisodes d'inondations pour mieux se préparer aux aléas dans la ZGIE de la Zone Bayonne

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de suivis fait

CATÉGORIE DE PROBLÉMATIQUE PRIORISÉE 5 : Problème d'approvisionnement en eau

ORIENTATION 5.5 : Assurer le maintien de la ressource en eau

La croissance démographique et l'urbanisation entraînent une demande croissante en eau pour les besoins domestiques, industriels et agricoles. Cette pression sur les ressources en eau peut conduire à une surexploitation des nappes phréatiques, à l'épuisement des sources d'eau et à la diminution de la disponibilité de l'eau pour les usages prioritaires. Les changements climatiques exacerbent encore davantage ces problèmes en entraînant des modifications des régimes des précipitations et des sécheresses plus fréquentes. Le débit de certaines rivières sur le territoire de la Zone Bayonne est très bas en période d'étiage sévère, surtout pour la rivière La Chaloupe.



Objectif 5.5.18 : D'ici 2034, qu'une analyse de la capacité de support des écosystèmes quant au captage des eaux de surface soit amorcée sur 50 % des rivières principales de la ZGIE de la Zone Bayonne

Type : Acquisition de connaissances
Indicateur : Nombre de rivières ayant une analyse amorcée

Objectif 5.5.19 : D'ici 2034, mettre en œuvre deux projets de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable sur le territoire de la ZGIE de la Zone Bayonne

Type : Conservation
Indicateur : Nombre de projets mis en œuvre

Chapitre 4 – Documents complémentaires

De nombreux documents complémentaires accompagnent le PDE. Ces documents complémentaires présentent des informations supplémentaires et permettent une meilleure compréhension de la démarche. Parmi ces documents, nous retrouvons, entre autres :

- **Les fiches diagnostiques** : ces fiches synthèses visent à documenter le portrait et le diagnostic des catégories de problématiques affectant les ressources en eau sur le territoire afin de mieux déterminer les orientations à prioriser, les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre en conséquence ;

- **Le plan d'action** (à venir) : les actions représentent ce que les acteurs de l'eau d'un territoire sont prêts à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par leurs représentants lors de la démarche de planification territoriale. Les actions doivent être à la hauteur des ressources et des compétences disponibles (capacité d'intervention des acteurs). Ce plan est dynamique dans le temps et permet la flexibilité nécessaire afin d'assurer l'avancement vers l'atteinte des objectifs du PDE. Le plan d'action est donc un plan de l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIEBV. Il est mis en œuvre par tous, au regard de l'engagement de chaque acteur de l'eau, chacun dans son domaine de compétence et dans son mandat respectif. Il est cohérent avec les catégories de problématiques priorisées par les représentants. L'inscription d'une action dans le plan d'action accompagnant le PDE témoigne de la confirmation préalable du ou des promoteurs de l'action à s'engager à la réaliser d'ici l'échéance établie ;

- **La stratégie de mobilisation** : considérant l'approche volontaire de la planification des ressources en eau, cette stratégie vise à structurer les efforts des acteurs de l'eau et de l'OBV afin de mobiliser les acteurs régionaux à l'égard autant de la participation au processus de planification que de la mise en œuvre d'actions visant l'atteinte des objectifs territoriaux ;

Les documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne, au www.zonebayonne.com.

Références

BROUILLETTE, P., 2013. Validation de la présence du campagnol des rochers (*Microtus chrotorrhinus*) au lac Mondor. Rapport présenté par l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Saint-Cléophas-de-Brandon, 36 p. et 10 annexes.

BROUILLETTE, P., 2018. Plan de protection du fouille-roche gris dans la rivière Bayonne. Rapport présenté par l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne à la Fondation de la faune du Québec, Saint-Cléophas-de-Brandon, 75 p. et 8 annexes.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA, 2023. Milieux humides cartographie détaillée, [Jeu de données], dans Données Québec, 2018, mis à jour le 26 juin 2023. [En ligne] : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/milieux-humides-du-quebec>.

CERM-UQAC (Centre d'études sur les ressources minérales-Université du Québec à Chicoutimi), 2019. PACES LANAUDIÈRE : Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du territoire municipalisé de Lanaudière, de l'Est de la Mauricie et de la Moyenne-Côte-Nord. Rapport d'étape de la phase I basée sur les données existantes et planification révisée de la phase II, 83 p. et 9 annexes-numérique. [En ligne] : <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000128225>.

GLOBENSKY, Y. 1987. Géologie des Basses-terres du Saint-Laurent. Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, Québec (Canada). MM 85-02. [En ligne] : <http://gq.mines.gouv.qc.ca/documents/EXAMINE/MM8502/>.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 2021. Carrières et sablières susceptibles de servir à la fabrication de l'enrobé bitumineux, Direction générale territoriale des Laurentides-Lanaudière. Direction de la qualification des produits, de l'approvisionnement et des opérations contractuelles centralisées, février 2021. [En ligne] : [Carte de la Direction générale des Laurentides-Lanaudière - Carrières et sablières \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/laurentides-lanaudiere/carrieres-et-sablieres).

HOCQ, M., et MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. 1994. Géologie du Québec. Gouvernement du Québec, Ministère des ressources naturelles, Québec.

ST-AMOUR, M., A. BINETTE CHARBONNEAU et D. ANDRÉ, 2015. Coup d'œil sociodémographique, La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2014. Institut de la statistique du Québec, Février 2015, numéro 36, 10 p. [En ligne] : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-population-des-regions-administratives-des-mrc-et-des-municipalites-du-quebec-en-2014.pdf>.

ISQ (Institut de la statistique du Québec), 2024. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2021-2041 - Mise à jour 2022; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, découpage administratif SDA 2022; Statistique Canada, secteur peu ou pas peuplé, écoumène de la population de 2016 au 1:20 000 000 modifié par l'ISQ. [En ligne] : https://statistique.quebec.ca/cartovista/demographie/prj_pop/index.html.

MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation), 2024. Répertoire des municipalités. [En ligne] : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/municipalite/>.

MELCC (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), 2022. Guide d'interprétation de l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique de l'eau (IQBP₅ et IQBP₆), 21 p. [En ligne] : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/suivi_milaqua/guide-interpretation-indice-qualite-bacteriologique-physicochimiqueeau.pdf.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2023a. Utilisation du territoire, [Jeu de données], dans Données Québec, 2018, mis à jour le 28 juin 2023. [En ligne] : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/utilisation-du-territoire>.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2023b. Répartition des superficies des pertes autorisées de milieux humides et hydriques assujetties à une contribution financière par MRC (en pourcentage) depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, période du 16 juin 2017 au 31 mars 2022. [En ligne] : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/pertes-milieux-humides-hydriques-mrc.pdf>.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2024a. Gestion intégrée des ressources en eau pas bassins versants. Gouvernement du Québec. [En ligne] : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/gire-bassins-versants.htm>.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2024b. Les aventures de Rafale : Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie. Gouvernement du Québec. [En ligne] : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2005/0505-tourbieres.htm#:~:text=Environ%20140%20esp%C3%A8ces%20d'oiseaux,la%20faune%20de%20ces%20tourbi%C3%A8res>.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2024c. Atlas de l'eau. [En ligne] : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas/index.htm>.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2024d. Stations hydrométriques. [En ligne] : <https://www.cehq.gouv.qc.ca/atlas-hydroclimatique/stations-hydrometriques/index.htm>.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2025. Réseau de surveillance volontaires des lacs (RSVL). [En ligne] : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm>.

MORNEAU, F., 2012. Portrait faunique et floristique du bassin versant du lac Mondor. Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne, 72 p.

MRC DE D'AUTRAY, AGIR MASKINONGÉ et OBVZB, 2023. Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de D'Autray; Portrait, 193 p.

MRNF (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune), 2007. Portrait territorial de Lanaudière. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de Laval-Lanaudière-Laurentides, Québec, 96 p.

MRNF (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune) et MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), 2008. Conservation de la biodiversité : détermination des écosystèmes prioritaires des basses-terres du Saint-Laurent. Portrait de la MRC Joliette. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de Laval-Lanaudière-Laurentides et Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction de l'analyse et de l'expertise régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, 9 p.

MRNF (Ministère des Ressources naturelles et des Forêts), 2024a. Découpages administratifs, [Jeu de données], dans Données Québec, 2018, mis à jour le 16 février 2024. [En ligne] : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/decoupages-administratifs>.

MRNF (Ministère des Ressources naturelles et des Forêts), 2024b. Index des usines de Lanaudière (14). Direction du développement et de l'innovation de l'industrie, janvier 2024. [En ligne] : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/LI_usines14_Lanaudiere_MRNF.pdf.

OBVZB (Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne, RFB (Ressources Forestières biotiques) et CRE Lanaudière, 2015. Plan de gestion intégrée des ressources (PGIR) du massif boisé St-Thomas / Ste-Élisabeth. 108 p et annexes.

OBVZB (Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne), 2024. Des rivières surveillées, s'adapter pour l'avenir. Fiche bilan SurVol Benthos de la rivière Chicot : stations CHIC03 et CHIC02. Rapport présenté par l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne au Groupe d'éducation et d'écovigilance de l'eau (G3E), Saint-Cléophas-de-Brandon, 19 p.

RQES (Réseau québécois sur les eaux souterraines), 2024. Vulnérabilité de l'eau souterraine. [En ligne] : [Vulnérabilité | RQES](#).

SABOURIN, A. et N. DIGNARD, 2006. La situation de l'orme liège (*Ulmus thomasi* Sargent) au Québec. Herbarium du Québec, Direction de la recherche forestière, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, rapport préparé pour le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 35 p.

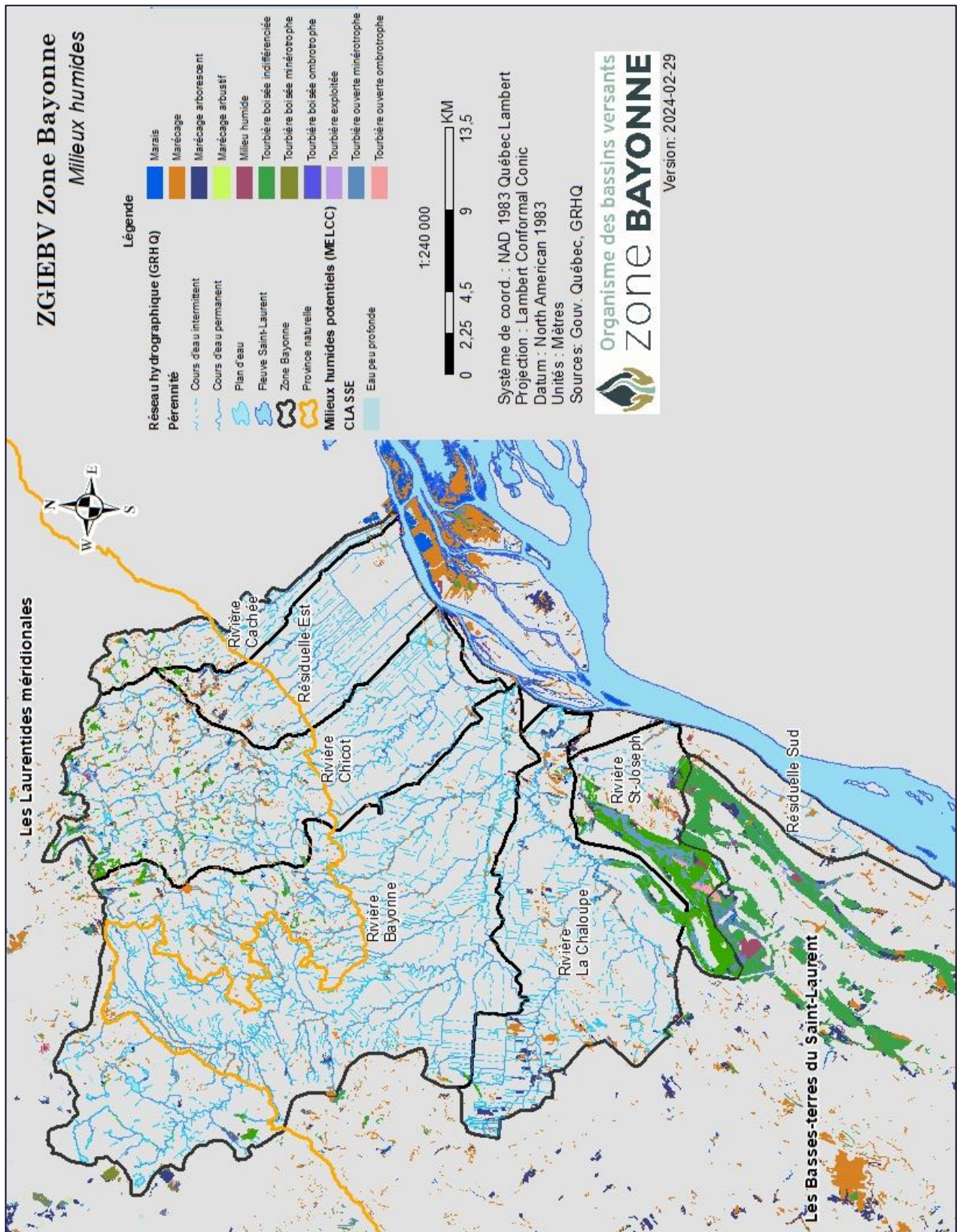
STATISTIQUE CANADA, 2016. Recensement de l'agriculture de 2016. [En ligne] : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170510/dq170510a-fra.htm>.

TARDY, G., 2012. Plan de conservation et de mise en valeur du complexe tourbeux du delta de Lanoraie. VoyElles [environnement]. Pour le compte du comité de conservation et de mise en valeur du delta de Lanoraie, 199 p. et 16 annexes.

WIKIPÉDIA, 2024. Liste des municipalités régionales de comté du Québec. [En ligne] : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_municipalit%C3%A9s_r%C3%A9gionales_de_comt%C3%A9_du_Qu%C3%A9bec.

Annexes 2

Localisation des milieux humides sur le territoire de la Zone Bayonne



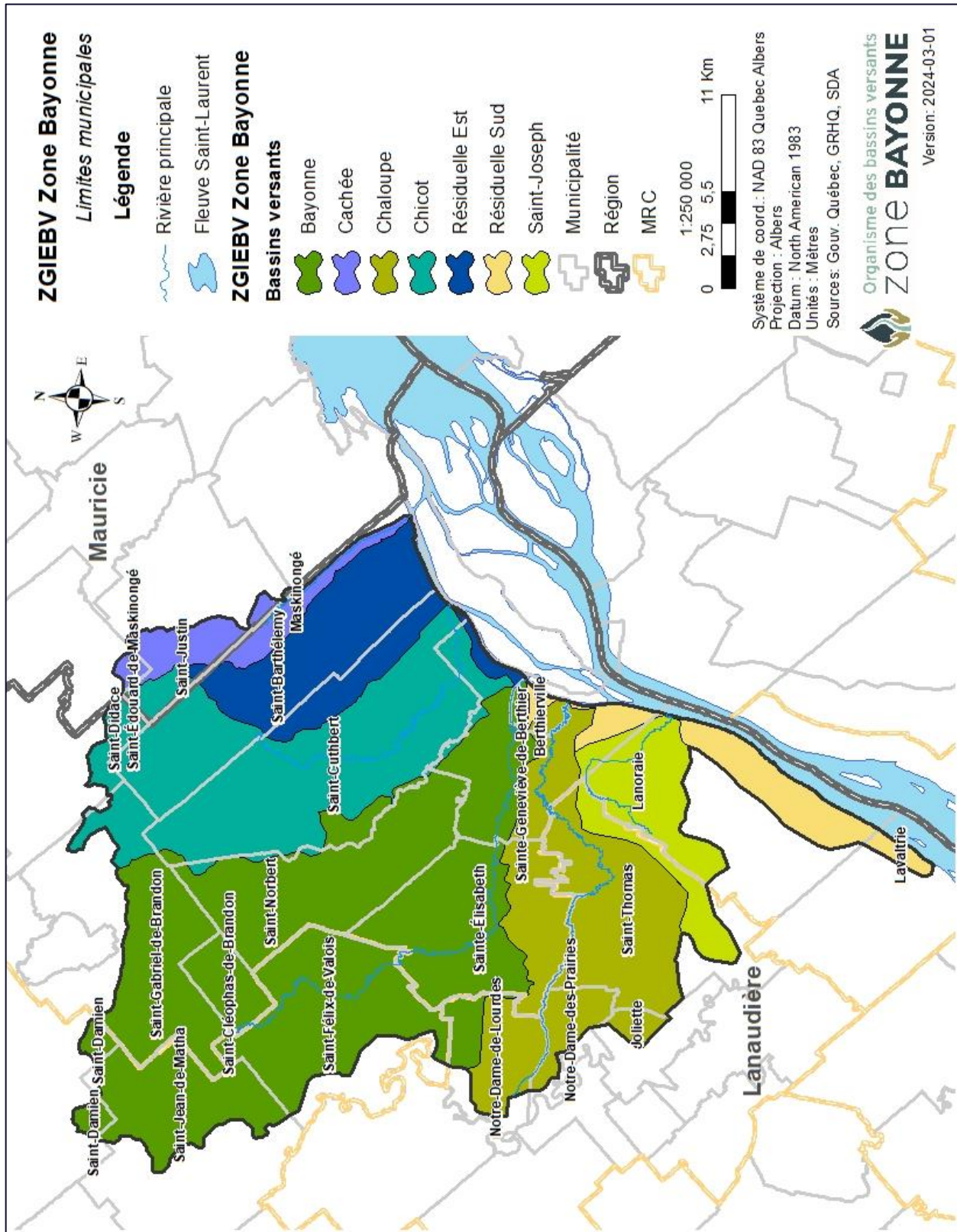
Annexes 4

Territoires d'intérêt écologique sur le territoire de la Zone Bayonne



Annexes 5

Découpage administratif sur le territoire de la Zone Bayonne



Annexes 6

Portrait des entreprises de grandes cultures et acéricole par municipalités sur le territoire de la Zone Bayonne

MRCs et municipalités	Culture de plantes oléagineuses et de céréales	Culture de légumes et de melons	Culture de fruits et de noix	Culture serre et pépinière et floriculture	Autres cultures agricoles	Production de sirop d'érable et autres
MRC de D'austray	172	25	16	23	33	25
Ste-Élisabeth	32	5	0	1	5	0
St-Norbert	37	0	1	3	2	7
St-Cléophas	5	1	0	0	3	9
St-Cuthbert	24	0	0	2	3	3
St-Barthélemy	23	0	0	0	6	0
Ste-Genève-de-Berthier	18	1	1	2	4	4
St-Gabriel-de-Brandon	16	1	2	5	7	0
Lanoraie	17	17	12	10	3	2
Mrc de Matawinie	18	2	2	3	10	10
St-Félix-de-Valois	16	2	0	2	7	2
St-Jean-de-Matha	2	0	2	1	3	8
MRC de Joliette	19	22	4	3	4	4
Notre-dame-de-Lourde	3	5	2	1	2	0
Saint-Thomas	16	17	2	2	2	4

Portrait des productions animales par municipalités sur le territoire de la Zone Bayonne

MRCs et municipalités	Bovin d'élevage	Bovin Laitier	Porc	Volaille	Mouton et Chèvre	Autre type d'élevage
MRC de D'austray	16	56	4	42	8	26
Ste-Élisabeth	1	12	0	3	0	0
St-Norbert	0	4	0	6	1	6
St-Cléophas	6	7	0	0	0	4
St-Cuthbert	2	14	0	5	1	3
St-Barthélemy	3	6	0	4	1	1
Ste-Genève-de-Berthier	0	3	1	2	1	4
St-Gabriel-de-Brandon	4	7	2	19	4	2
Lanoraie	0	3	1	3	0	6
Mrc de Matawinie	2	4	1	58	1	6
St-Félix-de-Valois	1	2	1	44	1	2
St-Jean-de-Matha	1	2	0	14	0	4
MRC de Joliette	2	4	2	2	1	6
Notre-dame-de-Lourde	2	1	0	1	0	3
Saint-Thomas	0	3	2	1	1	3

Annexes 7

Liste des espèces fauniques recensées sur le territoire de la Zone Bayonne

(Sources : Brouillette, 2013 et 2018 ; Morneau, 2012 ; OBVZB et coll., 2015 et Tardy, 2012 : données compilées par l'OBVZB)

Espèces fauniques	
Nom commun	Nom latin
Belette à long queue	<i>Mustela frenata</i>
Campagnol à dos roux de Gapper	<i>Myodes gapperi</i>
Campagnol des champs	<i>Microtus pennsylvanicus</i>
Campagnol-lemming de Cooper (S)	<i>Synaptomys cooperi</i>
Campagnol sylvestre (S)	<i>Microtus pinetorum</i>
Castor du Canada	<i>Castor canadensis</i>
Cerf de Virginie	<i>Odocoileus virginianus</i>
Chauve-souris argentée (S)	<i>Lasionycteris noctivagans</i>
Chauve-souris cendrée (S)	<i>Lasiurus cinereus</i>
Chauve-souris de genre Myotis	<i>Myotis sp.</i>
Chauve-souris nordique (M)	<i>Myotis septentrionalis</i>
Chauve-souris rousse de l'Est (V)	<i>Lasiurus borealis</i>
Petite chauve-souris brune (M)	<i>Myotis lucifugus</i>
Condylure à nez étoilé	<i>Condylura cristata</i>
Couleuvre à ventre rouge	<i>Storeria occipitomaculata</i>
Couleuvre rayée	<i>Thamnophis sirtalis</i>
Couleuvre verte (S)	<i>Opheodrys vernalis</i>
Coyote	<i>Canis latrans</i>
Crapaud d'Amérique	<i>Anaxyrus americanus</i>
Écureuil gris	<i>Sciurus carolinensis</i>
Écureuil roux	<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>
Grande chauve-souris brune	<i>Eptesicus fuscus</i>
Grande musaraigne	<i>Blarina brevicauda</i>
Grenouille des bois	<i>Lithobates sylvaticus</i>
Grenouille du Nord	<i>Lithobates septentrionalis</i>
Grenouille léopard	<i>Lithobates pipiens</i>
Grenouille verte	<i>Lithobates clamitans</i>
Hermine	<i>Mustela erminea</i>
Lièvre d'Amérique	<i>Lepus americanus</i>
Loup gris	<i>Canis lupus</i>
Loutre de rivière	<i>Lutra canadensis</i>
Lynx du Canada	<i>Lynx canadensis</i>
Marmotte commune	<i>Marmota monax</i>
Mouffette rayée	<i>Mephitis mephitis</i>
Mulette-perlière de l'Est (S)	<i>Margaritifera margaritifera</i>

Musaraigne cendrée	<i>Sorex cinereus</i>
Musaraigne pygmée	<i>Sorex hoyi</i>
Orignal	<i>Alces alces</i>
Ouaouaron	<i>Lithobates catesbeianus</i>
Ours noir	<i>Ursus americanus</i>
Pékan	<i>Pekania pennanti</i>
Peromyscus sp.	<i>Peromyscus sp.</i>
Porc-épic d'Amérique	<i>Erethizon dorsatum</i>
Rainette crucifère	<i>Pseudacris crucifer crucifer</i>
Rainette versicolore	<i>Hyla versicolor</i>
Rat-musqué commun	<i>Ondatra zibethicus</i>
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>
Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>
Salamandre à deux lignes	<i>Eurycea bislineata</i>
Salamandre à points bleus	<i>Ambystoma laterale</i>
Salamandre à quatre orteils (S)	<i>Hemidactylium scutatum</i>
Salamandre cendrée	<i>Plethodon cinereus</i>
Salamandre maculée	<i>Ambystoma maculatum</i>
Sangsue	<i>Macrobella decora</i>
Souris à pattes blanches	<i>Peromyscus leucopus</i>
Souris commune	<i>Mus musculus</i>
Souris-sauteuse des bois	<i>Napaeozapus insignis</i>
Souris-sauteuse des champs	<i>Zapus hudsonius</i>
Souris sylvestre	<i>Peromyscus maniculatus</i>
Tamia rayé	<i>Tamias striatus</i>
Tétras du Canada	<i>Falcipecten canadensis</i>
Tortue des bois (V)	<i>Glyptemys insculpta</i>
Tortue mouchetée (M)	<i>Emydoidea blandingii</i>
Tortue peinte	<i>Chrysemys picta</i>
Tortue serpentine (P) Canada	<i>Chelydra serpentina serpentina</i>
Triton vert	<i>Notophthalmus viridescens viridescens</i>
Vison d'Amérique	<i>Neovison vison</i>

Annexes 8

Liste des espèces fauniques ayant un statut précaire recensées sur le territoire de la Zone Bayonne

Espèces fauniques aviaires	Statut ou désignation Québec	Statut ou désignation Canada
Faucon pèlerin	Vulnérable	Préoccupante
Grive des bois	Menacé	Menacée
Hibou des marais	Suceptible	Préoccupante
Hirondelle de rivage	Suceptible	Menacée
Martinet ramoneur	Suceptible	Menacée
Paruline du Canada	Suceptible	Menacée
Petit blongios	Vulnérable	Menacée
Pic à tête rouge	Menacé	Voie de disparition
Pioui de l'Est	Aucun au Québec	Préoccupante
Pygargue à tête blanche	Vulnérable	Aucun au Canada
Troglodyte à bec court	Suceptible	Aucun au Canada

Espèces fauniques aquatiques		
Code	Nom commun	Nom latin
AMCA	Poisson-castor	<i>Amia calva</i>
AMNE	Barbotte brune	<i>Ameiurus nebulosus</i>
NOFL	Chat-fou des rapides	<i>Noturus flavus</i>
AMRU	Crapet de roche	<i>Ambloplites rupestris</i>
CACA	Meunier rouge	<i>Catostomus catostomus</i>
CACO	Meunier noire	<i>Catostomus catostomus</i>
CACY	Couette	<i>Carpionodes cyprinus</i>
CUIN	Épinoche à cinq épines	<i>Culaea inconstans</i>
CYPR	Cyprinidés	<i>Cyprinidae</i>
CYSI	Méné bleu	<i>Cyprinella spiloptera</i>
DOCE	Alose à gésier	<i>Dorosoma cepedianum</i>
ESLU	Grand brochet	<i>Esox lucius</i>
ETEX	Dard à ventre jaune	<i>Etheostomus exile</i>
ETFL	Dard barré	<i>Etheostomus flabellare</i>
ETNI	Raseux-de-terre noir	<i>Etheostomus nigrum</i>
ETNO	Raseux-de-terre noir ou gris	<i>Etheostomus olmstedti</i>
ETOL	Raseux-de-terre gris	<i>Etheostomus olmstedti</i>
EXMA	Bec de lièvre	<i>Exoglossum maxillingua</i>
FUDI	Fondule barré	<i>Fondulus diaphanus</i>
GAAC	Épinoche à trois épines	<i>Gastorosteus aculeatus</i>
HITE	Laquaiche argentée	<i>Hiodon tergisus</i>

HYRE	Méné d'argent	<i>Hybognathus regius</i>
LAAP	Lamproie de l'Est	<i>Lampetra appendix</i>
LEGI	Crapet-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>
LOLO	Lotte	<i>Lota lota</i>
LUCO	Méné à nageoires rouges	<i>Luxilus cornotus</i>
MAMA	Mulet perlé	<i>Margariscus margarita</i>
MIDO	Achigan à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i>
MOAN	Chevalier blanc	<i>Moxostoma anisurum</i>
MOMA	Chevalier rouge	<i>Moxostoma macrolepidotum</i>
NOAT	Méné émeraude	<i>Notropis atherinoides</i>
NOBI	Méné d'herbe (V)	<i>Notropis bifrenatus</i>
NOCR	Méné jaune	<i>Notemigonus cryso leucas</i>
NOFL	Barbotte des rapides	<i>Noturus flavus</i>
NOGY	Chat-fou brun	<i>Noturus gyrinus</i>
NOHL	Méné à museau noir	<i>Notropis heterolepsis</i>
NOHU	Queue à tache noire	<i>Notropis hudsonius</i>
NORU	Tête rose (S)	<i>Notropis rubellus</i>
NOST	Méné paille	<i>Notropis stramineus</i>
NOVO	Méné pâle	<i>Notropis volucellus</i>
OMNY	Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus m ykiss</i>
PECA	Fouille-roche zébré	<i>Percina caprodes</i>
PECO	Fouille-roche gris (V)	<i>Percina copelandi</i>
PEFL	Perchaude	<i>Percina flavescens</i>
PEOM	Omisco	<i>Percopsis omiscom aycus</i>
PHEO	Ventre rouge du Nord	<i>Phoxinus eos</i>
PINO	Ventre-pourri	<i>Pimephales notatus</i>
PIPR	Tête-de-boule	<i>Pimephales promelas</i>
PONI	Marigane noire	<i>Pomoxis nigromaculatus</i>
RHCA	Naseux des rapides	<i>Rhinichthys cataractae</i>
SACA	Doré noire	<i>Sander canadensis</i>
SAFO	Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>
SATR	Truite brune	<i>Salmo trutta</i>
SAVI	Doré jaune	<i>Sander vitreus</i>
SEAT	Mulet à cornes	<i>Semotilus atrom aculatus</i>
SECO	Ouitouche	<i>Semotilus corporalis</i>
UMLI	Umbre de vase	<i>Umbra limi</i>